

Réseaux écologiques

Habitats

Espèces

Réseaux écologiques

EN BREF

- **Aucun site Natura 2000 n'est recensé dans la commune ou à proximité**
- **Le site n'est pas compris dans une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**
- **Le site n'est pas inscrit en Espaces Naturels Sensibles ni répertorié en site classé cependant il est un maillon essentiel de la continuité depuis la Marne au sud-ouest, jusqu'aux frênaies attenantes au Site classé du Domaine des Rets au nord-est**
- **Cet ensemble de 6 hectares d'anciens jardins en déprise prend place sur un axe identifié comme une liaison reconnue pour son intérêt écologique en milieu urbain au sein du Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Île-de-France**
- **Un lien fonctionnel est avéré entre le bois du château de Rets vers la Marne notamment du à la présence de Chauve-souris qui utilisent ce corridor comme axe de transit**

SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE (SRCE)

Identification des composantes du SRCE

Le SRCE est le volet régional de la Trame Verte et Bleue co-élaboré par l'État et le Conseil Régional. Il comporte, d'une part, une identification des enjeux, spatialisés et hiérarchisés (présentation et analyse des enjeux régionaux, identification des composantes, cartographie). Il comporte, d'autre part, un cadre d'intervention (mesures contractuelles à privilégier, mesures d'accompagnement des communes pour la mise en œuvre des continuités écologiques). Approuvé par délibération du Conseil régional du 26 septembre 2013, le SRCE d'Île-de-France a été adopté par arrêté du Préfet de la région d'Île-de-France le 21 octobre 2013.

Le site des Coteaux d'Ormesson est directement concerné par une liaison pour son intérêt écologique en milieu urbain, qui traverse la zone d'étude en suivant la boucle de la Marne. La zone d'étude est également comprise dans une emprise plus large, reconnue pour son intérêt écologique en milieu urbain. Le site des Coteaux d'Ormesson se situe à proximité d'une zone stratégique de confluence entre la Marne et le Morbras.

La Trame Verte et Bleue identifiée dans le futur quartier et à proximité sont décrites ci-dessous.

Les liaisons reconnues pour leur intérêt écologique en contexte urbain

- *Entre de grands espaces verts intra et périurbains (grands parcs, grands cimetières végétalisés) ;*
- *Le long des canaux, sur le tracé d'infrastructures désaffectées ou peu utilisées comme l'ancienne voie ferrée de la petite ceinture parisienne ;*
- *Le long des bermes herbacées et/ou arborées en bordure de certaines infrastructures de transport (voies ferrées, routes...) sous réserve que subsistent des végétations à caractère plus ou moins naturels de façon significatives et que ces espaces soient effectivement empruntés de façon préférentielle par la faune ;*
- *Dans des secteurs offrant des densités relativement élevées en espaces verts et en friches.*

Il s'agit de connexions complémentaires aux corridors d'intérêt régional dans des secteurs urbains morcelés visant soit à développer des liaisons entre des espaces verts existants, soit à désenclaver des espaces verts d'importance départementale. Les actions à engager visent le renforcement du potentiel écologique des secteurs concernés, la restauration de sections de corridors par l'interconnexion des parcs et espaces verts, voire dans certains cas la restauration de corridors ayant existé (réalisation de coulées vertes, reverdissement des berges des canaux et cours d'eau, restauration de bois et bosquets relais, aménagement écologique de parcs, généralisation de la gestion différenciée des espaces verts)».

Les autres secteurs reconnus pour leur intérêt écologique en contexte urbain

Parcs, grands cimetières, espaces naturels d'importance locale... Ces derniers ont été sélectionnés en se référant aux travaux et avis des départements et acteurs locaux. Ils présentent tous la particularité d'abriter une diversité biologique supérieure aux territoires urbanisés environnants sans pour autant constituer des réservoirs de biodiversité. Ils forment souvent des îlots plus ou moins enclavés ou parfois interconnectés par des espaces verts et peuvent relever d'actions relatives à la nature en ville à l'occasion d'aménagement ou d'opération de requalification urbaine.

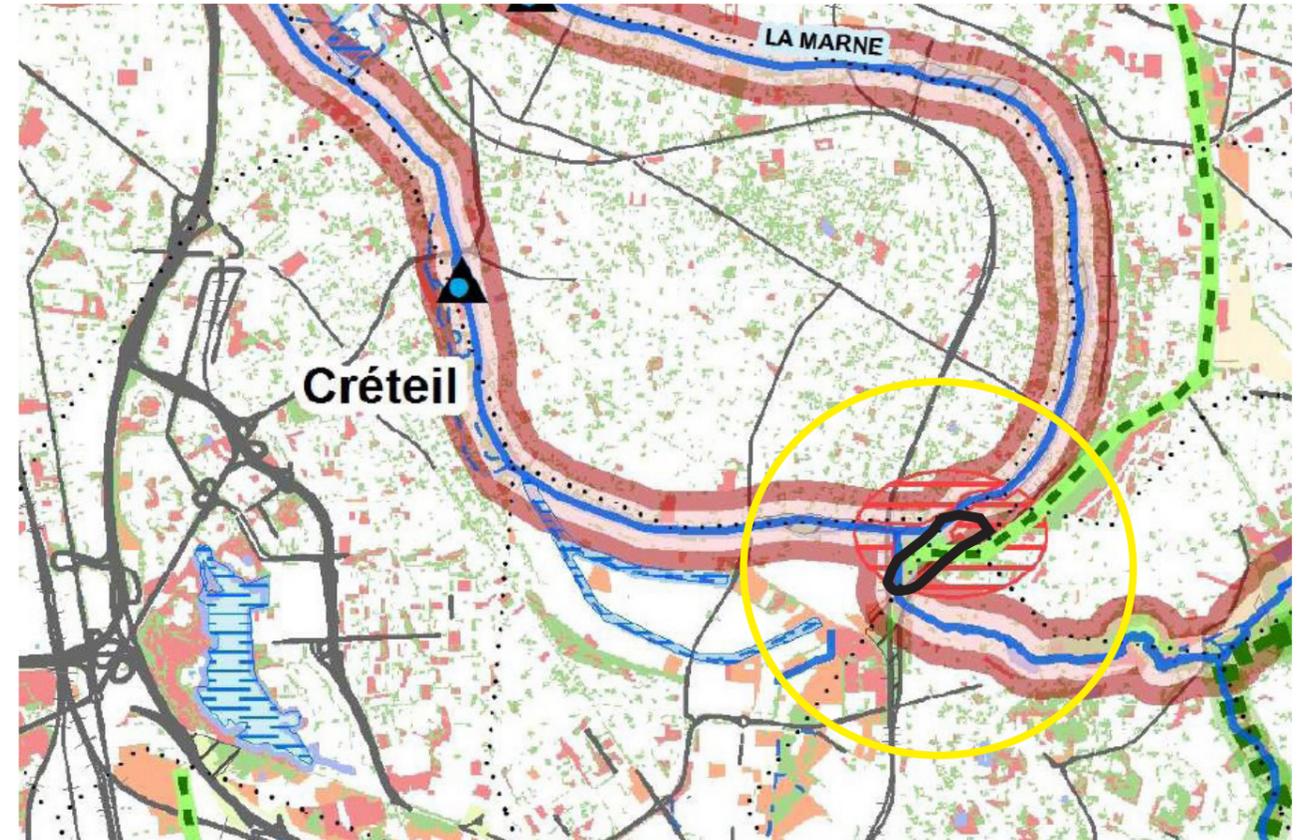
Le projet n'est pas concerné par les corridors fonctionnels identifiés au SRCE, cependant lors des observations de terrain réalisées, le lien fonctionnel est avéré notamment du à la présence de Chauve-souris qui utilisent ce corridor comme axe de transit entre le bois du château de Rets vers la Marne.

Plusieurs orientations stratégiques sont déclinées en milieu urbain concernant ces éléments de la Trame Verte et Bleue :

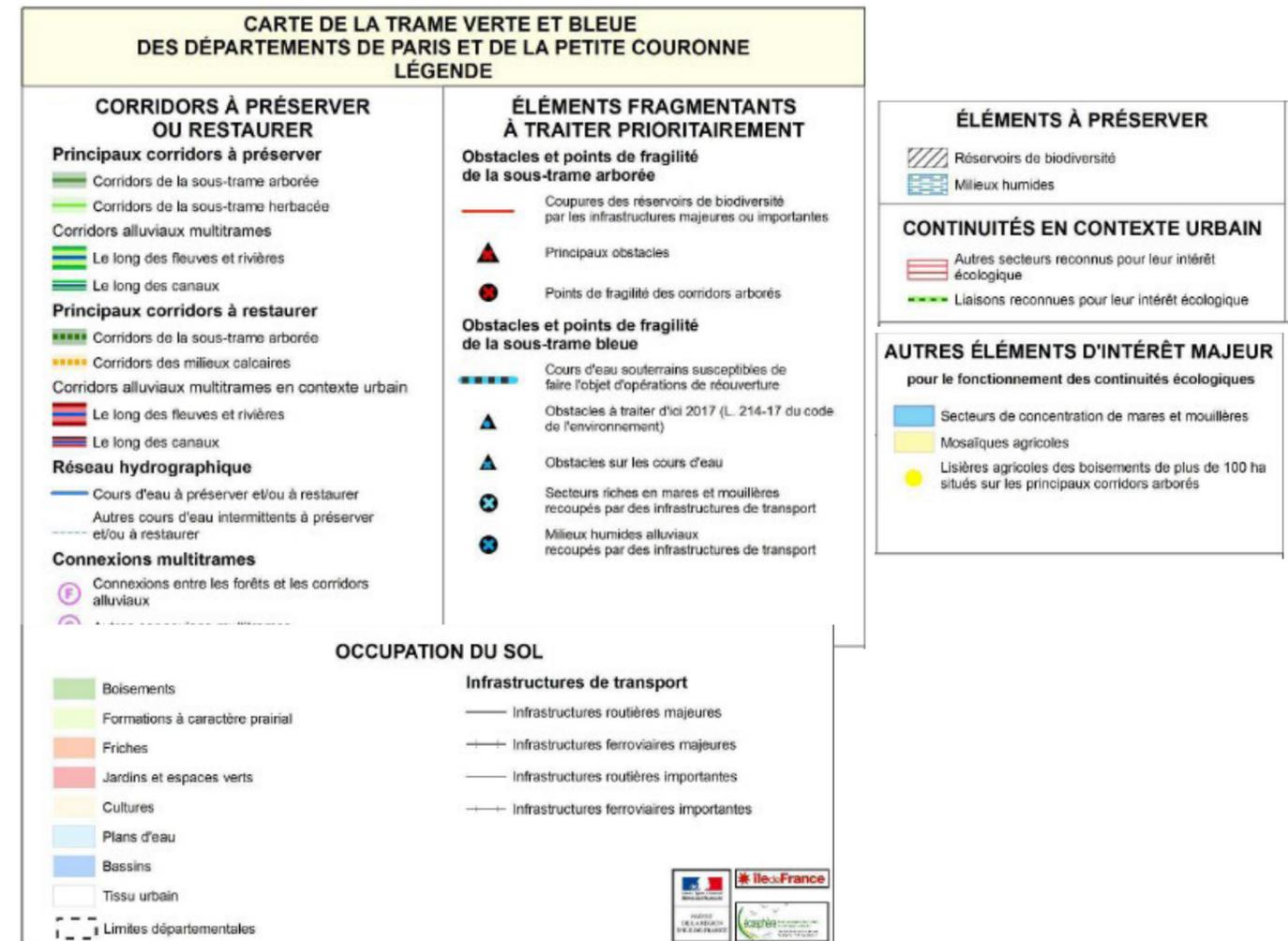
- Développer une nouvelle approche de la nature en ville, fondée sur la fonctionnalité des éléments qui la composent (sol, eau, air, règnes végétal et animal).
- Assurer le maintien de la biodiversité en ville et l'interconnexion des espaces verts ou naturel au sein du tissu urbain : maintenir et développer un tissu d'espaces verts et naturels au sein et en bordure des zones urbanisées.
- Valoriser la multifonctionnalité de la nature en ville.
- Préserver la fonctionnalité des espaces naturels et agricoles en lisière d'urbanisation.
- Préserver les continuités écologiques autour de Paris afin d'éviter les coupures urbaines le long des vallées et l'enclavement des forêts périurbaines.

Dont certaines actions de renaturation sont applicables au projet :

- Encourager des opérations de désartificialisation, désimperméabilisation, renaturation des emprises et délaissés de voirie qui le permettent.
- Promouvoir la multifonctionnalité des espaces verts en valorisant leur potentiel écologique et articuler la trame verte et bleue urbaine avec le schéma des liaisons douces et les réseaux hydrauliques par un aménagement et une gestion différenciée adaptée (espaces de nature, parcs, coulées vertes, réseaux d'eau pluviale...);
- Valoriser les espaces verts privés (jardins, foncier des entreprises, des bailleurs sociaux et des collectivités...) qui constituent souvent la majorité des espaces verts en ville (valorisation des friches, promotion de la gestion différenciée dans les jardins et espaces verts...);
- Valoriser et stabiliser les lieux d'interface entre ville et nature (préservation de coupures vertes et de zones tampons autour des boisements, zones humides, ensembles prairiaux...);
- Passer d'une gestion intensive à une gestion écologique (comprenant le « zéro pesticide ») des espaces verts publics ;
- Développer et accroître les surfaces d'espaces verts, en utilisant notamment les capacités des documents d'urbanisme, comme les PLU, pour fixer des règles de surface d'espaces verts de pleine terre équivalente à 30 % de la surface totale de tout nouvel aménagement urbain, ou encore, en faisant du bâti un support pour la végétalisation (40 % sont prévus dans le projet).
- Prendre en compte la TVB dès la conception des aménagements, notamment en intégrant les friches et les espaces de biodiversité ordinaire et en limitant l'imperméabilisation...



SRCE IDF éléments de la trame verte et bleue (source DRIEAT IDF, 2013)



ESPACES NATURELS REMARQUABLES

Aucun site Natura 2000 n'est recensé dans la commune ou à proximité

Les sites Natura 2000 sont des zones désignées comme zone de protection des habitats et des espèces au sein de l'Union Européenne. Un régime d'évaluation des programmes ou projets dont la réalisation est susceptible d'affecter de façon notable un site est instauré le cas échéant.

Aucun site Natura 2000, qu'il s'agisse des Zones de Protection Spéciale (ZPS) ou Zones de Conservation Spéciale (ZCS) issue de la Directive Oiseaux, n'est recensé dans la commune ou à proximité. Aucun Site d'Intérêt Communautaire (SIC) issu de la Directive Habitats n'est recensé dans la commune ou à proximité non plus.

Le site le plus proche est situé à 8 km au nord du site. Il s'agit du site " FR1112013 – Parc Départemental de la Haute-Île " qui appartient au polysite de Seine-Saint-Denis.

Un site non compris dans une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les ZNIEFF sont les espaces répertoriés au niveau national pour leur richesse biologique. Il s'agit de zonages d'inventaires qui n'ont pas valeur de protection.

Il existe deux types de ZNIEFF. Les ZNIEFF de type 1, secteurs de superficie limitée définis par la présence d'espèces ou de milieux rares ou remarquables caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Les ZNIEFF de type 2, grands ensembles naturels riches ou peu modifiés par l'homme ou offrant des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure une ou plusieurs zones de type 1.

Le projet n'est pas compris dans un périmètre de ZNIEFF.

La ZNIEFF de type 1 « Îles de la Marne dans la boucle de Saint-Maur-des-Fosses » (FR110020461) est située à environ 250 m à l'ouest du site et la ZNIEFF de type 2 « Le Puits d'Amboile » (FR11002002) est situé à environ 1,4 km à l'est du site. La ZNIEFF de type 2 la plus proche est « Le Bois Notre Dame, Grosbois et de la Grange » (FR110001703) situé à moins de 2 km.

Les descriptions des ZNIEFF ci-après sont réalisées sur la base des fiches descriptives des ZNIEFF mises à disposition par l'INPN.

ZNIEFF de type 1 – Îles de la Marne dans la boucle de Saint-Maur-des-Fosses (FR110020461)

D'une superficie de 70 hectares, cette ZNIEFF se situe à cheval sur 5 communes du Val-de-Marne, à environ 300 m de la Marne. Le Val-de-Marne abrite 24 îles qui ont été formées par l'accumulation de matériaux lors du Quaternaire. Onze de ces îles, ou groupe d'îles, ont été intégrés dans cette ZNIEFF pour leur richesse biologique. Le maintien de ce secteur en zone non navigable est un facteur favorable à la pérennisation de l'intérêt faunistique et floristique. Ces îles, dont les berges sont relativement naturelles, sont soumises aux crues annuelle. L'intérêt faunistique réside essentiellement dans le maintien, par secteurs, de lambeaux, de forêts alluviales. La plupart des berges sont naturelles ou peu artificialisées. Celles en pente douce accueillent une végétation pionnière spécifique des grèves alluviales. Ces deux habitats sont de grande valeur puisque peu répandus en Île-de-France. Il faut noter la pérennisation de deux espèces protégées au niveau régional : la Cuscute d'Europe (*Cuscuta europea*) et la Cardamine impatiente (*Cardamine impatiens*).

Outre le réseau d'îles, la ZNIEFF inclut le « Bec de canard ». Ce site, en partie inondable, est composé de différents milieux boisés et d'espaces ouverts. La Benoîte des ruisseaux a été observée sur ce site. Cette plante protégée au niveau régional est rarissime en Île-de-France. Pour la faune, les grèves et les boisements alluviaux sont des milieux clés pour certains coléoptères et chiroptères.

Cette ZNIEFF a un type d'habitat en commun avec la zone d'étude (frênaie) et se trouve en continuité écologique avec le site. Le lien fonctionnel entre la ZNIEFF, les coteaux d'Ormesson et le bois du château de Rets est avéré notamment du à la présence de Chauve-souris qui utilisent ce corridor comme axe de transite.

ZNIEFF de type 1 – Le Puits d'Amboile (FR110030002)

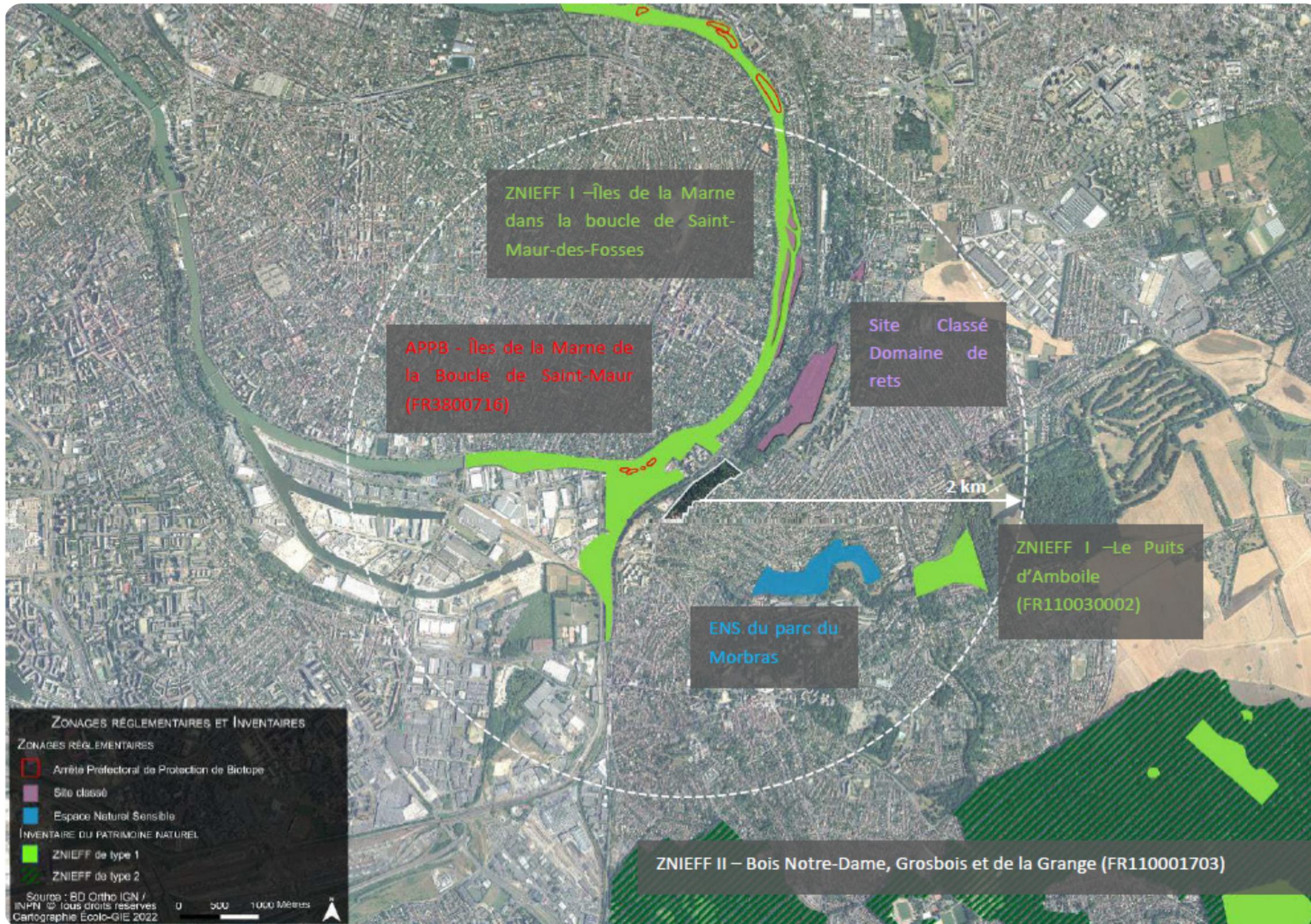
D'une superficie de 9,6 hectares, le site est à cheval sur les communes de Noiseau et Ormesson-sur-Marne. Il s'agit d'une pâture mésophile qui n'est aujourd'hui plus exploitée et permet l'expression d'un riche cortège floristique. Ce site s'inscrit dans un vallon parcouru par le Morbras et un réseau de rus. Cette zone de pâture en friche abrite des espèces déterminantes de ZNIEFF en Île-de-France comme la Mante religieuse (*Mantis religiosa*), le Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*) ou bien le Phanéroptère commun (*Phaneroptera falcata*). Cette ZNIEFF n'a pas réellement d'habitats en commun avec la zone d'étude, de plus elle est séparée du site par un réseau de bâti.

Le site n'est pas inscrit en Espaces Naturels Sensibles

Le site n'est pas inscrit en ENS. A 550 m au sud-est, le Parc du Morbras est un ENS, géré par le département. D'une superficie de 12 hectares il se situe le long de la rivière Morbras, qui coule dans un ancien méandre de la Marne. Depuis 1976 le département a progressivement aménagé ce site qui accueillait autrefois d'anciens vergers. Les pelouses sèches accueillent des orchidées sauvages, tandis que les mares et sources ont permis l'apparition d'une végétation aquatique. La forte présence de l'eau sur le parc est une vraie source de vie, et confère au site une multitude d'habitats favorables à la présence de la faune et de la flore. Le site du projet est séparé de l'ENS par un réseau de bâti et n'a pas d'habitats en commun.

La zone d'étude n'est pas répertoriée en Site Classé

La zone d'étude n'est pas répertoriée en Site Classé. A 200 m au nord-ouest se trouve le site classé n°6435 « Domaine des Rets », d'une superficie d'environ 10 ha. Le site est protégé par Arrêté Préfectoral depuis 1949. Le site classé abrite le Château des Rets, qui date du XVIII^{ème} siècle, pourvu d'un parc boisé attenant. La zone d'étude a des habitats en commun avec ce site classé (boisement).



Zonage réglementaire (source Ecolo-GIE, 2022)

PLAN VERT DU VAL-DE-MARNE

Le Plan Vert 2018-2028 a été adopté le 25 juin 2018 par le Conseil départemental du Val-de-Marne.

Le Plan Vert comprend trois grandes orientations :

- Fournir un cadre de vie de qualité en matière paysagère et environnementale accompagnant la transition écologique du territoire.
- Développer des solidarités autour du patrimoine vert et naturel par son animation et sa mise en valeur.
- Renforcer la dimension fédératrice de l'action départementale pour favoriser la trame verte naturelle.

La trame verte et bleue du Val-de-Marne indique que la zone d'étude est concernée par :

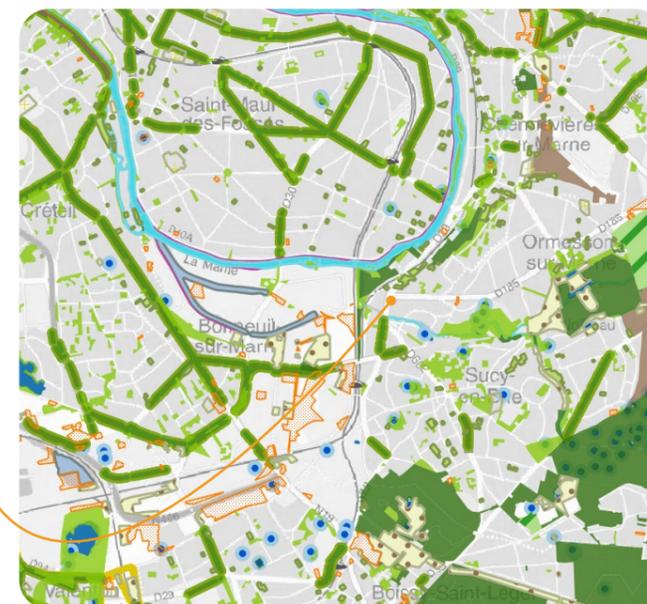
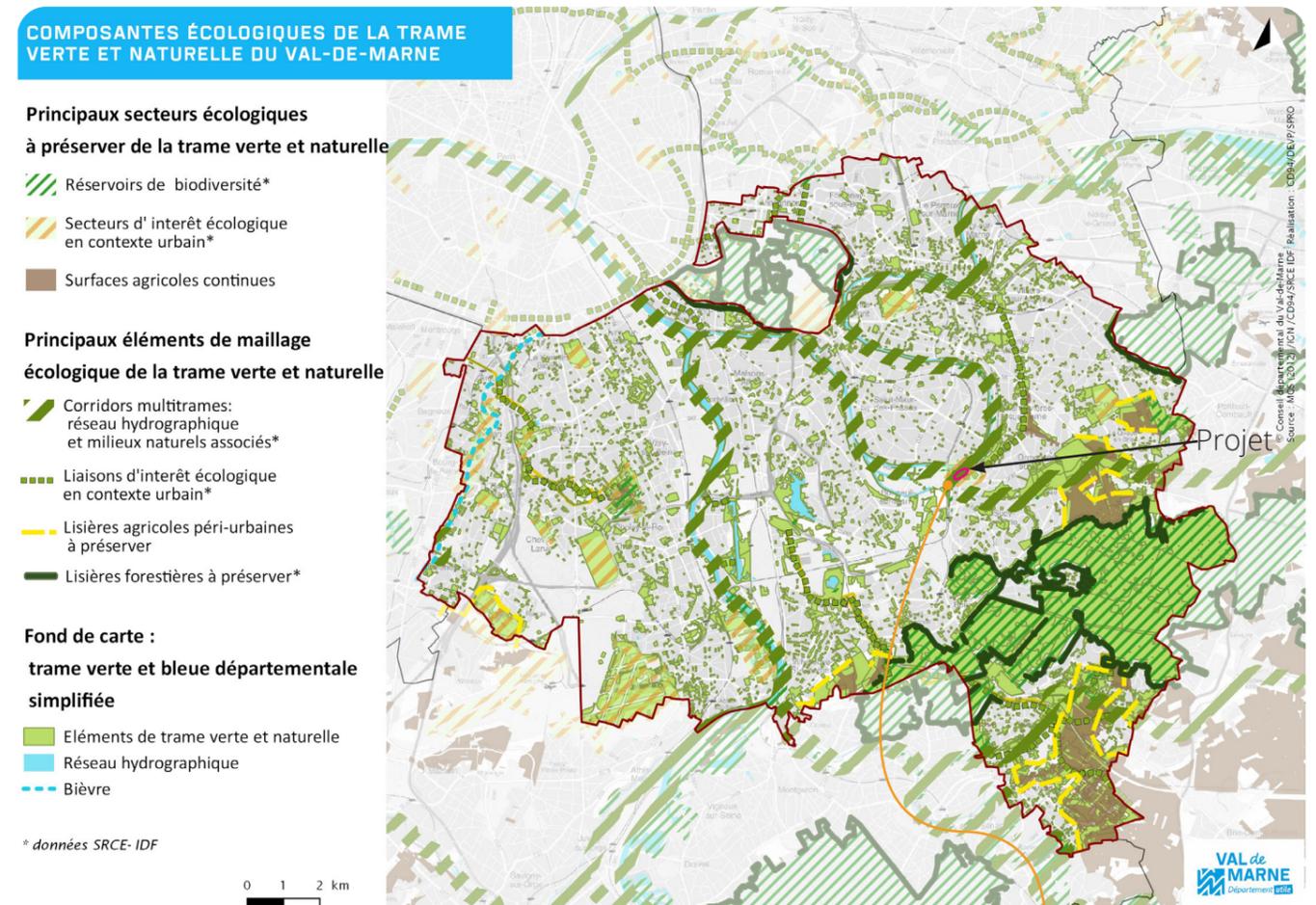
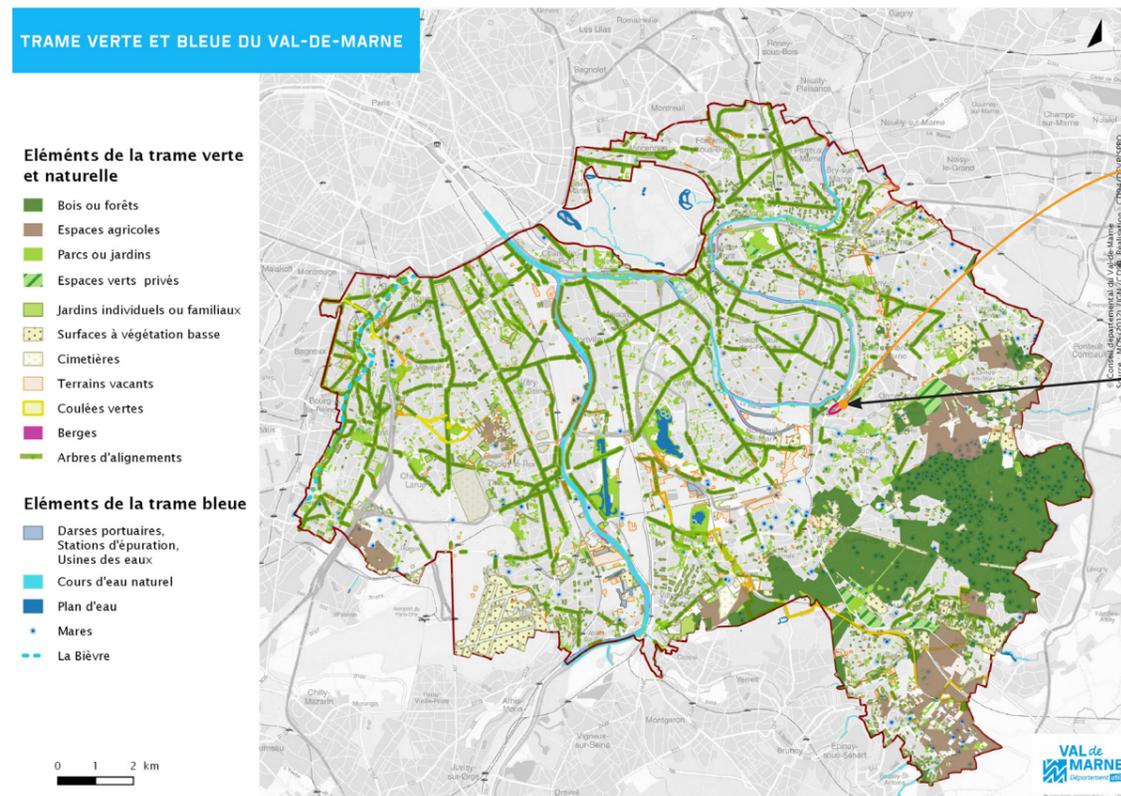
- Des jardins individuels ou familiaux.
- Des bois ou forêts.

Elle se trouve à proximité d'un élément de cours d'eau naturel : la Marne.

Les composantes écologiques de la Trame Verte et naturelle indiquent que la zone d'étude est concernée par :

- Corridors multitrames : réseau hydrographique et milieux naturels associés longeant la Marne.
- Secteurs d'intérêt écologique en contexte urbain.

De plus, elle se trouve à proximité d'une liaison d'intérêt écologique en contexte urbain.



PLAN LOCAL D'URBANISME D'ORMESSON-SUR-MARNE

Les éléments génériques du PLU s'appliquant au secteur sont présentés dans la partie «Documents de planification», page 32.

PADD : Préserver le patrimoine naturel et paysager

La ville d'Ormesson dispose de plusieurs espaces naturels (parc du Morbras, coulée verte du Morbras, golf, parcs du château). Ces espaces apportent à la ville un caractère particulier qu'il convient de préserver et d'en exploiter la richesse en matière de déplacements doux.

A l'échelle du site le PADD s'attachera à :

- La trame verte de loisir à valoriser.
- Aux perspectives à préserver.
- La trame verte arborée existante ou à créer.

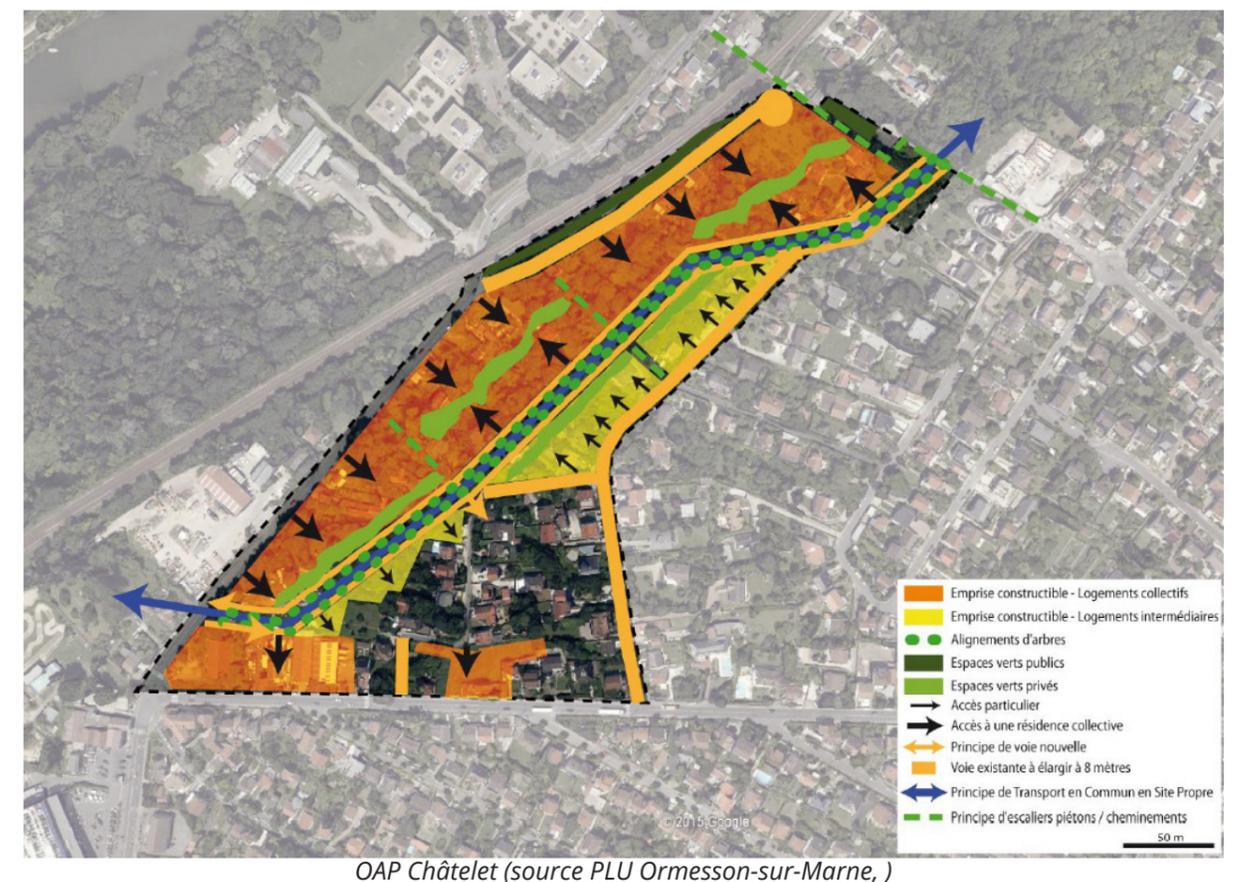
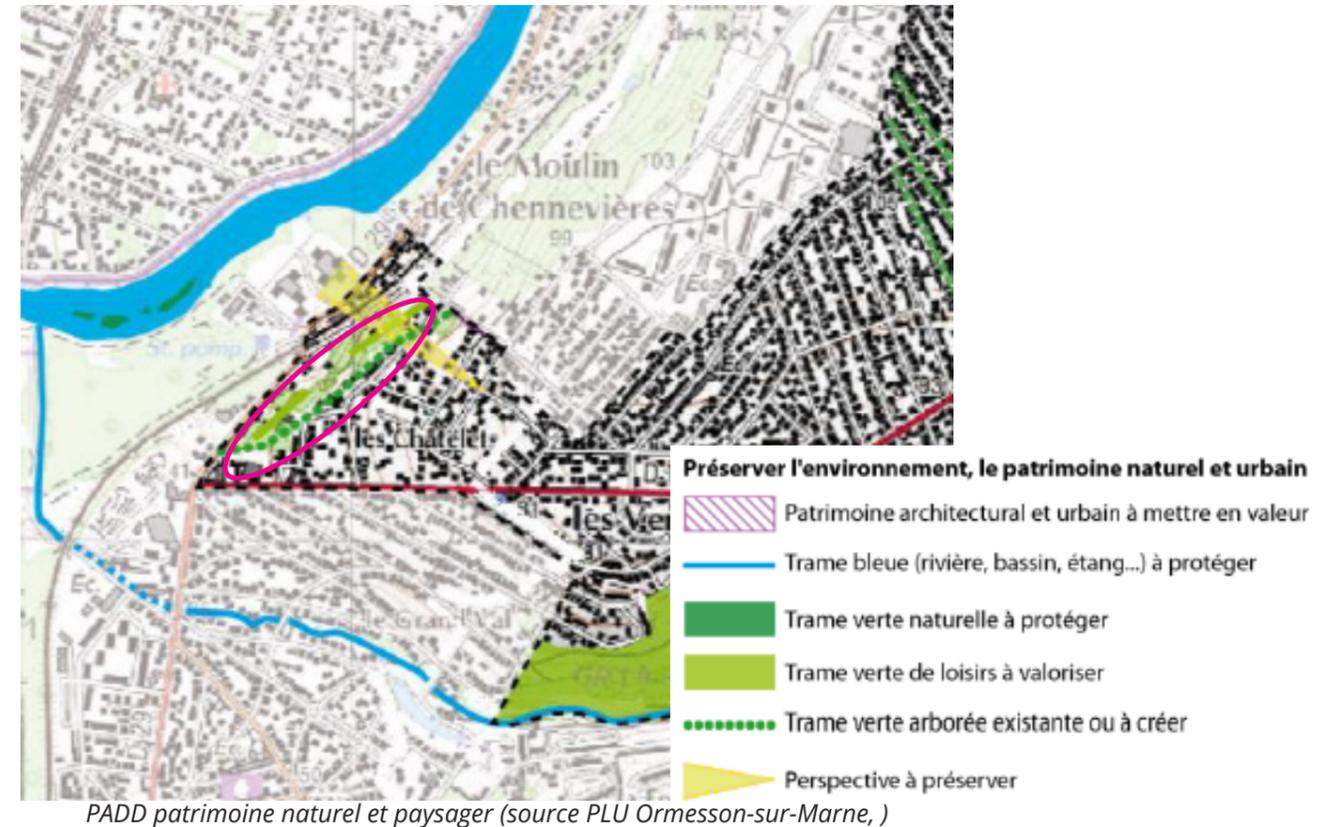
OAP : Espaces verts

La continuité boisée depuis le domaine de Retz devra être maintenue par une mosaïque d'espaces verts privés et publics afin de préserver les liaisons écologiques existantes.

Le long de la voie de chemin de fer, une zone tampon de plantation compatible avec les servitudes SNCF devra être maintenue dans le but d'assurer une interface végétalisée.

La voie accueillant le TCSP devra être largement plantée pour l'intégrer au mieux au sein du paysage boisé du coteau.

Une autorisation de défrichement sera à demander dans le cadre de l'aménagement de la zone, au titre des articles L.341-1 et L.214-13 et suivants du code forestier.



Habitats

EN BREF

- L'aire d'étude n'est pas concernée directement par une trame bleue
- Absence de zone humide dans l'aire d'étude.
- La majorité des habitats relevés correspond à des milieux suburbains assez transformés constitués de boisements anthropiques correspondant à une artificialisation de la frênaie ou des plantations en déprise ainsi que des jardins individuels
- L'habitat à plus forte naturalité n'est représenté que par une parcelle de frênaie dans la prolongation des coteaux boisés au nord du site

HABITATS AQUATIQUES ET HUMIDES

Un site non concerné directement par la trame bleue.

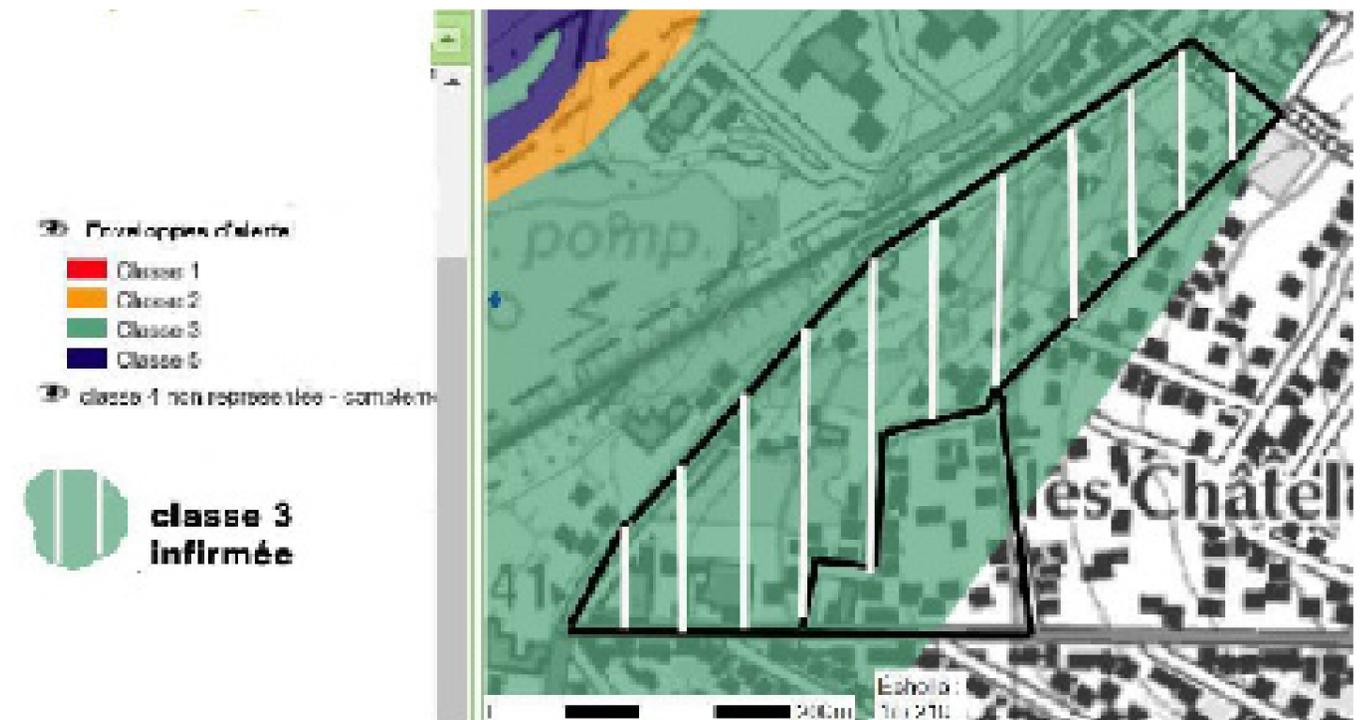
La trame bleue est développée dans le chapitre « *Environnement physique - Eau* »¹.

Absence de zone humide au droit de l'emprise du quartier des Coteaux d'Ormesson

L'Atelier d'Ecologie Urbaine a effectué une première enquête de délimitation des zones humides en 2021, conformément à la réglementation en vigueur. Cette enquête a été complétée en 2022, au cours de laquelle 28 sondages et 5 placettes végétales ont été réalisés. Aucun de ces éléments ne montre la présence de zones humides.

Des éléments plus détaillés et les conclusions sont présentés dans le chapitre « *Environnement physique - Eau* ».

¹ <https://cartograph.eaufrance.fr/donnees/203579/2015>



Zone humide infirmée suite aux premières prospections (source AEU, 2021)

AUTRES HABITATS

Boisement anthropique

Cet habitat correspond à des boisements majoritairement dominés par des espèces allochtones en particulier l'Erable sycomore et dans une moindre mesure le Robinier ou quelques espèces horticoles comme le Cèdre de l'Atlas - Enjeu faible.

Jardin

Cet habitat correspond aux jardins pavillonnaires en formation plus ou moins ouverts : gazon, parterre de fleurs, plantation d'arbustes horticoles - Enjeu très faible.

Friche arbustive

Cet habitat correspond à des fourrés eutrophiles en nappes souvent dominés par une seule espèce, parfois des ronciers. Il s'agit le plus souvent de jardins en déprise - Enjeu très faible.

Verger

Cet habitat correspond à une parcelle présente à l'ouest du site. En tant que milieu semi-ouvert, les vergers représentent un intérêt en terme d'habitat - Enjeu modéré.

Frênaie

Cet habitat correspond à une frênaie de pente dominée par le Frêne ponctuellement accompagnée de quelques espèces naturalisées comme l'If ou le Laurier-sauce. Le sous-bois correspond à un ourlet eutrophile frais, dominé par le lierre - Enjeu modéré.

Bâti

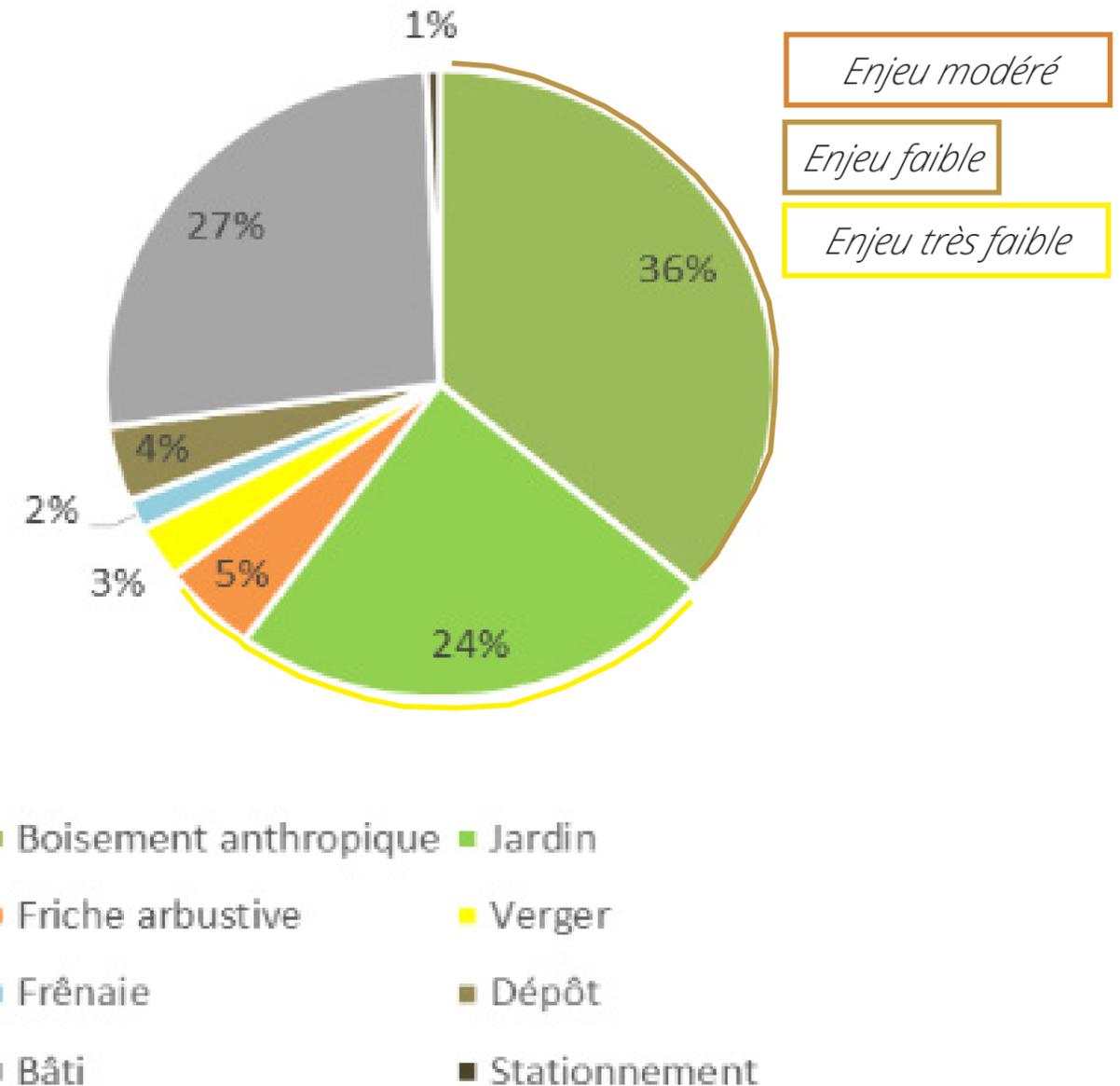
Cet habitat correspond au bâti accompagné de ses surfaces imperméabilisées. Il intègre principalement des pavillons ainsi que quelques bâtiments d'activité type atelier, au sud du site - Sans enjeu.

Dépôt

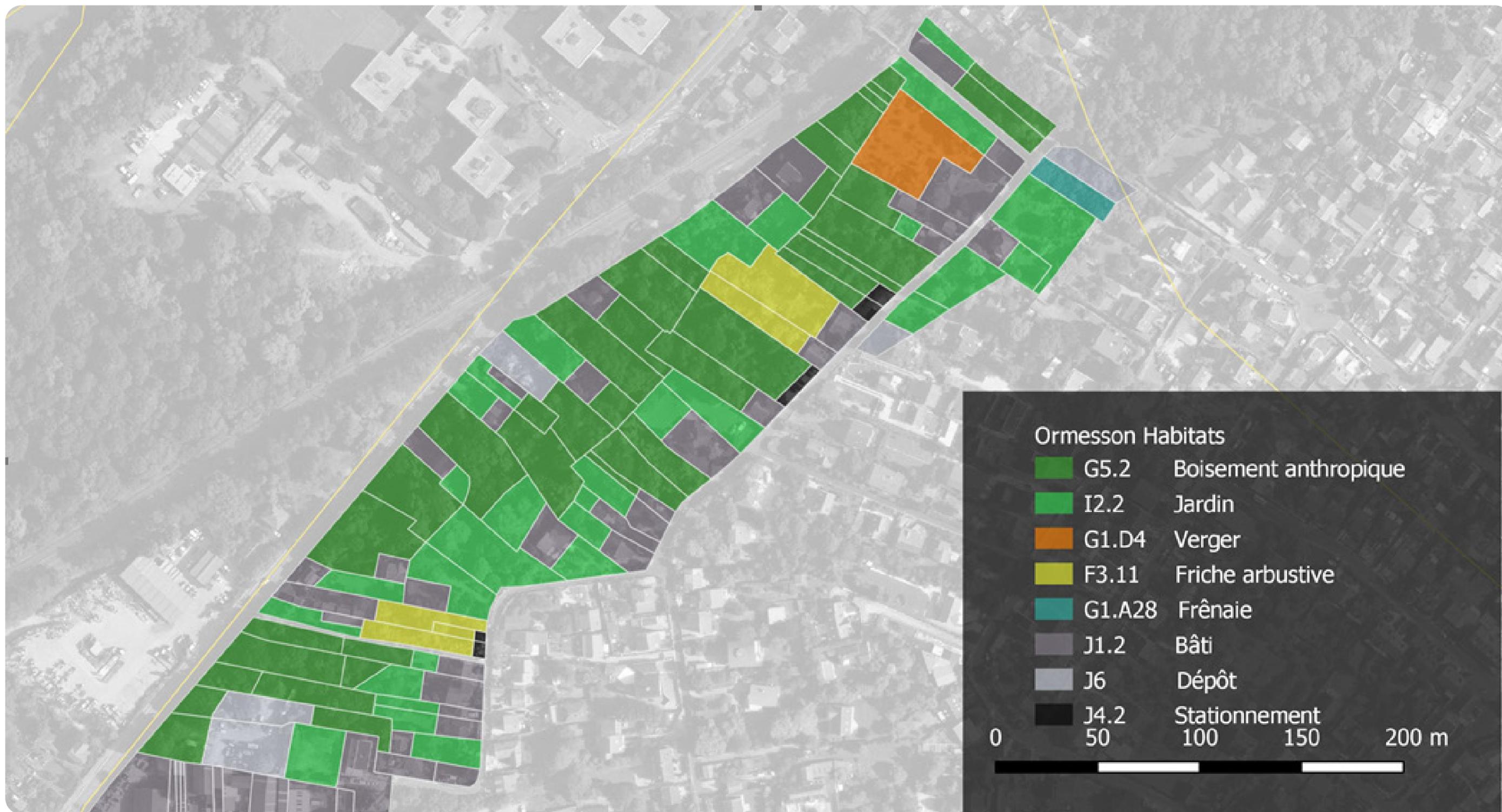
Zone de dépôt divers - Sans enjeu.

Stationnement

Poches de stationnement le long de la voirie - Sans enjeu.



Répartition des habitats naturels (source Ecolo GIE, 2022)



Carte des habitats naturels (source Ecolo GIE, 2022)

Carte des enjeux des habitats



Carte des enjeux des habitats (source Ecolo GIE, 2022)

Tableau des enjeux de la fonctionnalité de chaque habitat

Habitat Eunis	Protection habitat	Degré de naturalité	Dynamique en cours	Enjeu botanique	Fonctionnalité pour la faune	Enjeu écologique
F3,11 FOURRÉS MÉDIO-EUROPÉENS SUR SOLS RICHES	Néant	Faible	Fermeture des milieux et colonisation par EEE	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> - Habitat de la Fauvette des jardins et de la Mésange à longue queue - Nourrissage de lépidoptères, oiseaux et mammifères sur les ronciers. 	Modéré
G1,A28 FRÊNAIES LUTÉTIENNES CALCIPHILES	Néant	Modéré	Maturation du bosquet relictuel	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> - Habitat de l'Écureuil roux et des oiseaux des parcs - Site de nourrissage de la Mésange à longue queue - Site de chasse pour la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl et la Pipistrelle de Kuhl. - Gîte potentiel de chiroptères arboricoles comme la Noctule commune. 	Modéré
G1,D4 VERGERS D'ARBRES FRUITIERS	Néant	Faible	Stable (parcelle entretenue)	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> - Habitat du Verdier d'Europe, des lépidoptères prairiaux et orthoptères - Site de chasses des odonates et oiseaux insectivores, site de nourrissage des oiseaux granivores 	Modéré
G5,2 PETITS BOIS ANTHROPIQUES DE FEUILLUS CADUCIFOLIÉS	Néant	Très faible (espèces allochtones)	Anciens jardins en déprises, colonisation par ligneux allochtones	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Habitat de l'Écureuil roux et des oiseaux des parcs - Site de nourrissage de la Mésange à longue queue - Site de chasse pour la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl et la Pipistrelle de Kuhl. - Gîte potentiel de chiroptères arboricoles comme la Noctule commune. 	Faible
I2,2 JARDINS ORNEMENTAUX	Néant	Très faible (espèces allochtones)	Fermeture des milieux et régression des espaces enherbés sur les jardins en déprise	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> - Habitat des oiseaux de jardins, du Hérisson d'Europe et des lépidoptères des jardins 	Très faible, localement Modéré pour les chandelles
J1,2 BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS DES VILLAGES ET DES PÉRIPHÉRIES URBAINES	Néant	Néant	Dégradation du bâti abandonné et opportunité de colonisation par la faune	Sans	<ul style="list-style-type: none"> - Habitat du Lézard des murailles et site d'insolation du Némusien sur les secteurs bien exposés - Gîte potentiel de chiroptères anthropophiles comme la Sérotine commune et la Pipistrelle commune 	Très faible localement faible
J6 DÉPÔTS DE DÉCHETS	Néant	Très faible	Colonisation par la friche nitrophile	Sans	<ul style="list-style-type: none"> - Abri possible pour le Lézard des murailles, l'Orvet fragile et le Hérisson d'Europe. 	Négligeable

Description des enjeux fonctionnels des habitats (source AEU, 2023)

COEFFICIENT DE BIODIVERSITÉ PAR SURFACE

Un coefficient de biodiversité élevé lié à la présence d'espace vert diversifiés

Le coefficient de biodiversité par surface (CBS) définit la part de surface éco-aménagée (surfaces végétalisées favorables à la biodiversité) à l'échelle d'un périmètre défini (parcelle, îlot, quartier ou d'un territoire plus vaste).

Le CBS peut être un outil d'évaluation d'un état initial en analysant la qualité environnementale d'un périmètre défini mais également un outil de programmation écologique pour un projet. Le CBS fixé entraînant des choix de conception qui devront être déclinés de manière opérationnelle tout au long du projet.

Le CBS est le résultat de la somme totale des surfaces pondérées par habitat divisée par la surface globale des habitats à l'échelle du périmètre de la ZAC ($4,662 / 6,18 = 0,75$).

Le CBS/ha obtenu pour le site à l'état initial est de 0,75.

Le coefficient est élevé, cela s'explique par la nature même du site, occupé en majorité par des espaces verts de pleine terre.

Analyse spatiale du Coefficient de Biodiversité

La carte ci-avant synthétise le potentiel d'accueil de la biodiversité à l'échelle du site. Cette carte fait apparaître le coefficient de pondération associé aux habitats.

Une grille découpée en pixels de 20x20 m a été posée sur le périmètre d'étude. Chaque pixel se voit assigné un coefficient de biotope pondéré selon les différents habitats recensés à l'intérieur de ce pixel. Le calcul pour chaque pixel correspond à la somme des résultats obtenus en multipliant le CBS par habitat x la surface de l'habitat considéré, pour l'ensemble des habitats composant un pixel. Les résultats traduisent ainsi plus finement l'analyse spatiale du coefficient de biotope. La carte permet de voir les secteurs présentant un intérêt plus fort et devant faire l'objet d'une attention particulière dans la conception de mesures de préservation et de valorisation des trames écologiques.

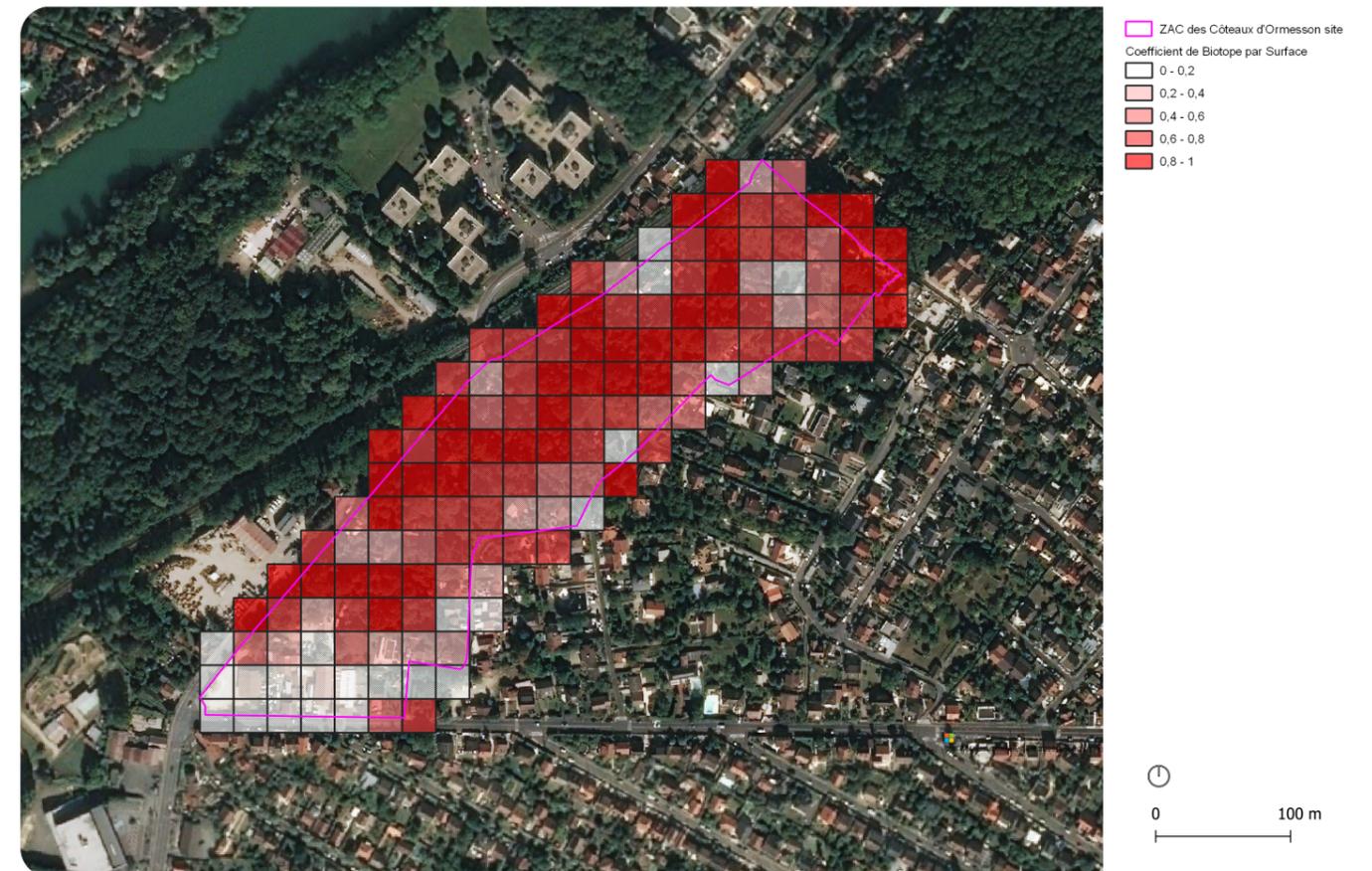
Le potentiel d'accueil de biodiversité est plus élevé :

- Sur la frange ouest du nord au sud.

Ce secteur est donc une zone plus sensible pour la biodiversité et devra faire l'objet de mesures spécifiques pour préserver et restaurer son potentiel écologique.

Habitats Codes Eunis	Nom de l'habitat	CBS par habitat	Surface de l'habitat (ha)	Surface pondérée (CBS/ha)
F3.11	Friche arbustive	0,9	0,29	0,26
G1.A28	Frênaie	0,8	0,09	0,072
G1.D4	Verger	0,8	0,17	0,14
G5.2	Boisement anthropique	1	2,28	2,28
I2.2	Jardin	0,7	1,45	1,01
J1.2	Bâti	0	1,62	0
J4.2	Stationnement	0	0,04	0
J6	Dépôt	0,4	0,24	0,9
TOTAL			6,18	4,662

Coefficient de Biodiversité par Surface augmenté à l'état initial (source TRANS-FAIRE, 2022)



Coefficient de Biotope par Surfaces augmenté (source TRANS-FAIRE, 2022)

COEFFICIENT DE BIOTOPE PAR SURFACE

Un coefficient de biotope élevé lié à la présence d'espace vert en pleine terre

Le coefficient de biotope par surface (CBS) d'après ANMA est de 0,68.

Le CBS est le résultat de la somme totale des surfaces pondérées par habitat divisée par la surface globale des habitats à l'échelle du périmètre de la ZAC ($4,2 / 6,13 = 0,68$).

Le CBS/ha obtenu pour le site à l'état initial est de 0,68.

Le coefficient est élevé, cela s'explique par la nature même du site, occupé en majorité par des espaces verts de pleine terre.

EXISTANT			
		ensemble du site	
CBS - Ormesson	coefficient	surface en m ²	potentiel CBS
		parcelle totale	
surface totale du lot		61314	
surface imperméabilisé	0	13550	0
surface semi-perméables	0,3	3000	900
surface semi ouverte	0,5		0
espaces verts sur dalle 1	0,5		0
espaces verts sur dalles 2	0,7		0
espaces verts en pleine terre	1	40249	40249
toiture classique	0,2	4515	903
mur végétalisé	0,5		0
toiture végétalisée	0,7		0
Total surface ecoaménagement			42052
calcul CBS = surface ecoaménagement/surface de la parcelle			0,685847

Coefficient de biotope (source ANMA, 2022)

CARTOGRAPHIE DE LA TRAME BRUNE

Identification des continuités de pleine terre

Le coefficient de biotope permet de mettre en avant différentes trames dont la trame brune. On considère alors l'ensemble des habitats de pleine terre pour lesquelles le coefficient varie en fonction de l'occupation de la pleine terre.

La Trame Brune désigne, par complémentarité avec la Trame Verte et Bleue, la continuité des sols. L'étude de la Trame Brune s'intéresse alors aux socles des habitats naturels afin d'analyser les perméabilités et fragmentations des espaces de pleine terre. L'analyse de la Trame Brune est essentielle afin de prendre en compte les services écosystémiques rendus par les sols à l'échelle du périmètre d'étude comme du territoire. Les sols sont les premiers socles de biodiversité. Leur qualité et leur continuité permettent d'accueillir une biodiversité riche. Les sols jouent également un rôle de régulation important en milieu urbain : infiltration des eaux pluviales, stockage de l'eau, du CO₂, évaporation et régulation des îlots de chaleur urbains, etc.

A l'échelle du projet, la continuité des surfaces de pleine terre revêt une importance particulière pour conserver la qualité des habitats naturels d'une part et lutter efficacement contre les inondations d'autre part.

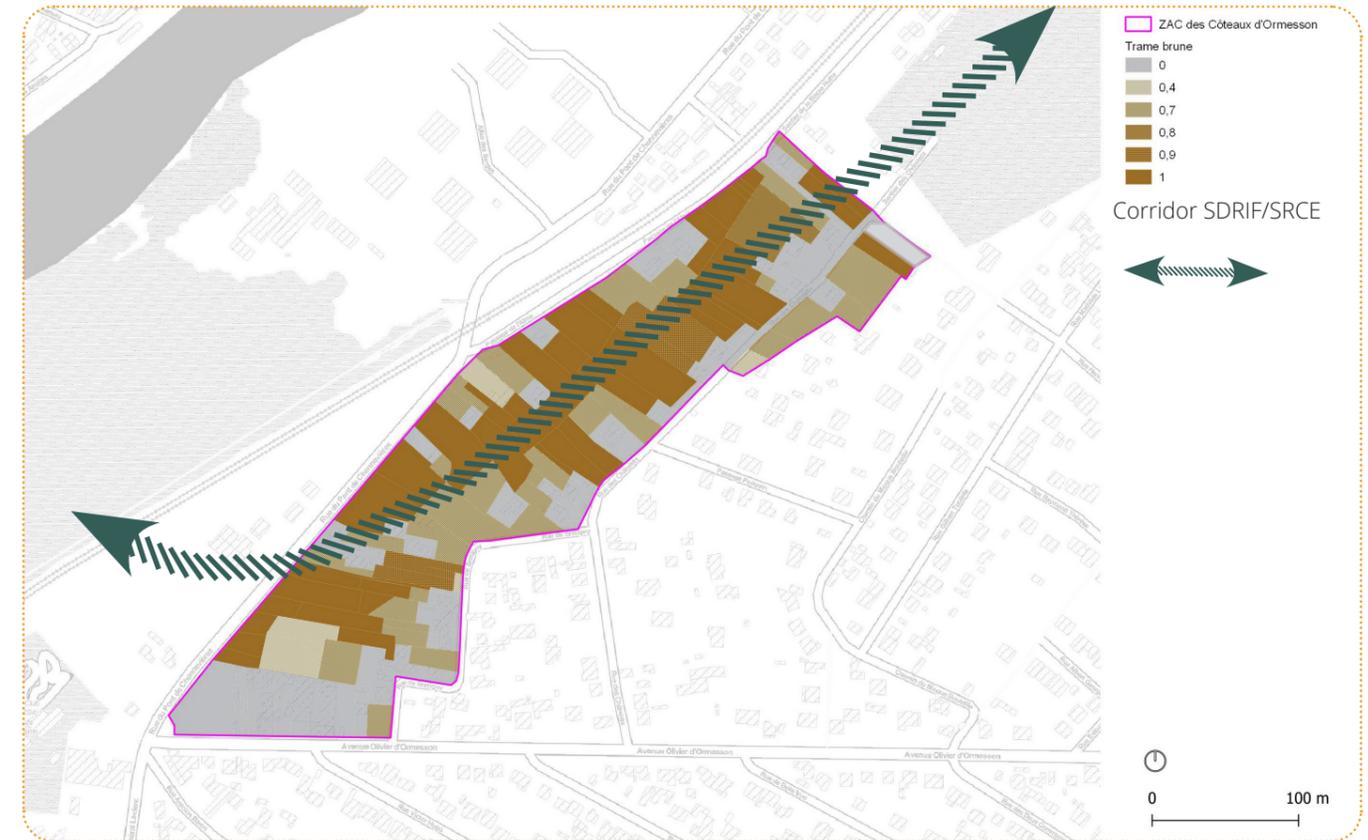
La carte de Trame Brune est établie à partir de l'analyse des surfaces de pleine terre présentes dans le périmètre d'étude issues du recensement des habitats naturels réalisé lors des inventaires réalisés par l'AEU. Cette carte ne donne pas d'indication sur la qualité des sols. Ce sujet est abordé dans le chapitre " Caractérisation des sols ". La fonctionnalité des continuités de pleine terre dépend de la taille et de la récurrence des fragmentations.

L'analyse de la cartographie de Trame Brune fait ressortir les espaces en cœur du quartier comme corridor principal des continuités de pleine terre à l'échelle du périmètre d'étude.

Ce corridor n'est toutefois pas complètement fonctionnel en raisons des fragmentations existantes (bâti, surfaces imperméables diverses) notamment au sud et à l'est du quartier.

Ainsi, le corridor identifié est discontinu mais présente des surfaces de pleine terre intéressantes à l'échelle du périmètre d'étude : 4,3 ha de la surface du périmètre sont de la pleine terre.

La présence de ce corridor, même fragmenté, indique un niveau de connexion écologique intéressant pour assurer l'accueil et le déplacement de la biodiversité et en particulier la petite faune (insectes, petits mammifères) qui ont des capacités de déplacement limité. Toutefois les zones de fragmentation sont souvent marquées par des éléments infranchissables pour ces espèces (clôtures imperméables et murs notamment) réduisant la fonctionnalité de ces milieux.



Trame brune à l'état initial (source TRANS-FAIRE, 2022)



Exemple d'éléments infranchissables sur le site (source TRANS-FAIRE, 2022)

CARTOGRAPHIE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Analyse de la Trame Verte

La cartographie ci-après met en avant un réseau de connexions écologiques relativement fonctionnel pour la Trame Verte. On note notamment qu'à l'échelle du périmètre des connexions écologiques arborées et herbacées existent.

Plusieurs éléments ressortent de la carte de Trame Verte :

- Le futur quartier des Coteaux d'Ormesson est situé à proximité de deux corridors identifiés au SDRIF.
- Une continuité est bien présente au coeur du futur quartier.
- L'intérieur du périmètre d'étude est marqué par quelques fragmentations liées à la présence de bâtis.

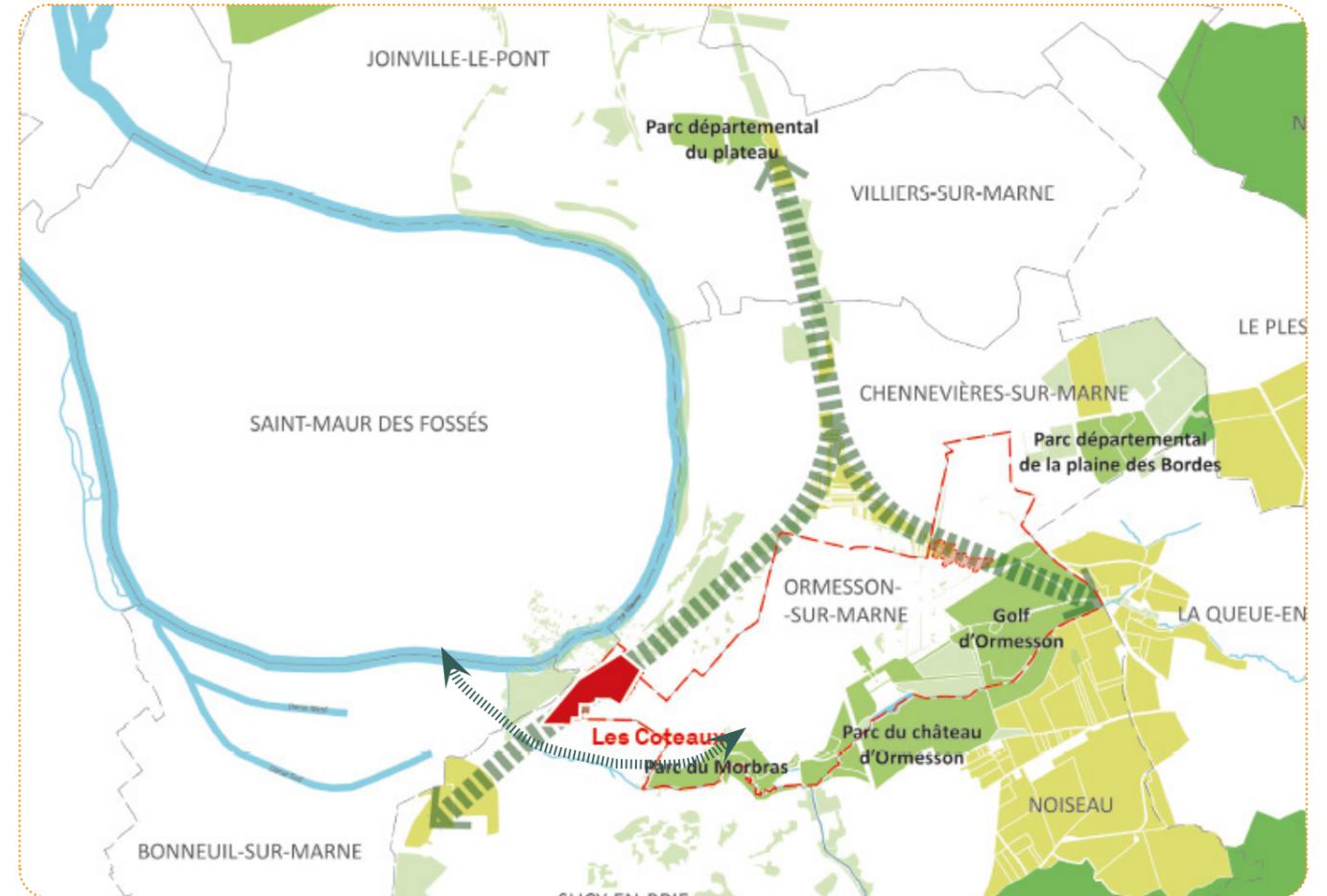
La fonctionnalité de la Trame Verte est à modérer en portant un regard sur l'état qualitatif des sous-trames et des habitats qui les composent. En effet, la majorité des habitats naturels recensés sont dégradés et souvent soumis à une dynamique d'enfrichement avec colonisation d'espèces invasives.

Analyse de la Trame Bleue

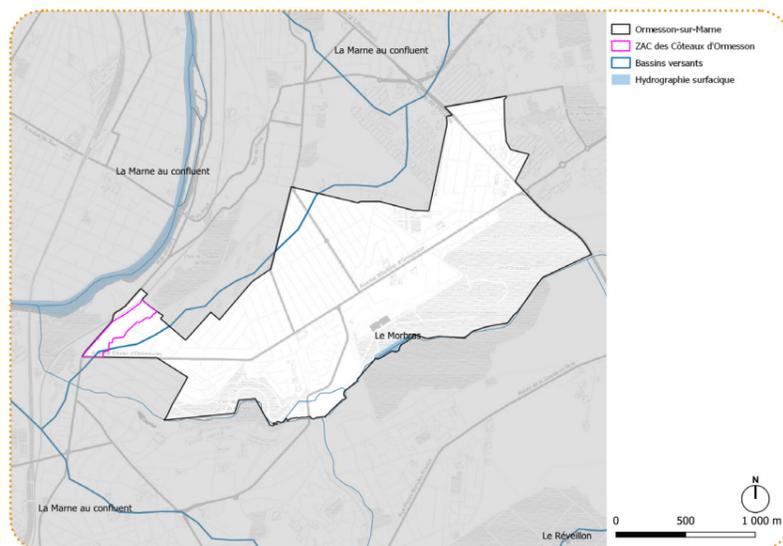
A l'échelle du grand territoire, la trame bleue est essentiellement représentée par la Marne. Celle-ci est à environ 200 m. La Marne et le futur quartier des Coteaux d'Ormesson sont séparés par le présent de la voie de chemin de fer et de la rue du Pont de Chennevières.

Aucun cours d'eau n'est présent dans le quartier, cependant un bassin ornamental a été observé dans l'emprise du site. Ce petit bassin est en béton et en eau sur une vingtaine de centimètres. C'est un bassin intégré dans un ancien jardin.

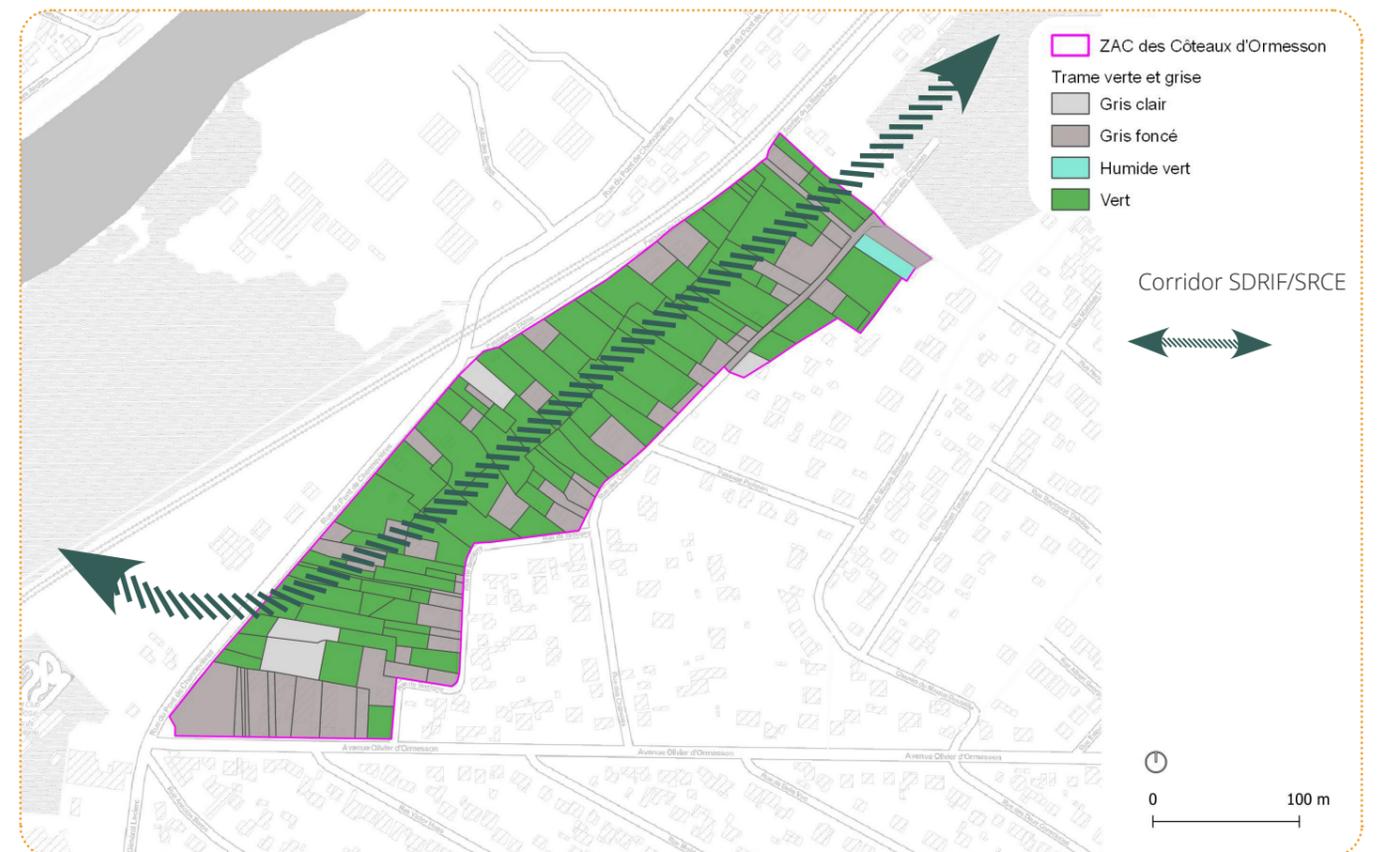
La fonctionnalité de la Trame Bleue est faible par l'absence d'habitats aquatiques et humides. Le seul élément est un bassin ornamental. Egalement, la Marne n'est pas en connexion directe avec les futurs quartiers du Coteaux d'Ormesson.



Synthèse de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du grand territoire (sources multiples, ANMA 2022)



Trame bleue à l'état initial (source TRANS-FAIRE, 2022)



Trame verte et grise à l'état initial (source TRANS-FAIRE, 2022)

FONCTIONNALITÉ DU CORRIDOR ÉCOLOGIQUE

Analyse du rôle et de l'importance du site dans les corridors écologiques¹

Afin de répondre aux attentes de l'Autorité environnementale concernant la prise en compte du corridor écologique dans le projet, une étude de la fonctionnalité des corridors a été menée par TerrOïko en novembre 2023.

Plusieurs critères sont pris en compte pour cette analyse notamment le choix d'espèces et guildes d'espèces dont la synthèse est présentée ci-dessous :

¹ TerrOïko, 2022

Espèce ou Guilde	Trame et milieux concernés	Longévité	Mode de déplacement	Exemple d'espèces identifiées sur le site
Amphibiens - Anoues	Milieux humides à reproduction dans les points d'eau stagnantes (reproduction)	> 1 an	Marche	aucune
Papillons des milieux ouverts	Milieux ouverts	1 an	Vol	Demi-deuil
Oiseaux des mosaïques ouvertes et buissonnantes	Milieux ouverts à semi-ouverts de mosaïque de strates herbacées (alimentation) et buissonnantes (nidification)	> 1 an	Vol	Fauvette des jardins
Oiseaux des mosaïques ouvertes et arborées claires	Milieu semi-ouverts présentant une strate arborée de faible densité de type vergers, jardins (nidification) et une strate herbacée (alimentation)	> 1 an	Vol	Verdier d'Europe, Chardonneret élégant
Mammifères des milieux semi-ouverts à boisés	Milieux de fourrés, haies jusqu'aux petits boisements	> 1 an	Marche	Hérisson d'Europe
Mammifères forestiers	Milieux de haies, boisements et forêts	> 1 an	Marche	Écureuil roux
Chiroptères forestiers	Milieux forestiers	> 1 an	Vol	Noctule de Leisler, Sérotine Commune (en transit)

Espèces et guildes d'espèces (source TerrOïko, 2022)

Les espèces des milieux semi-ouverts à forestiers sont les plus représentées en adéquation avec la prédominance des habitats de fourrés, de vergers, de jardins et boisés en dynamique d'enfrichement et de rudéralisation, sur le site d'étude.

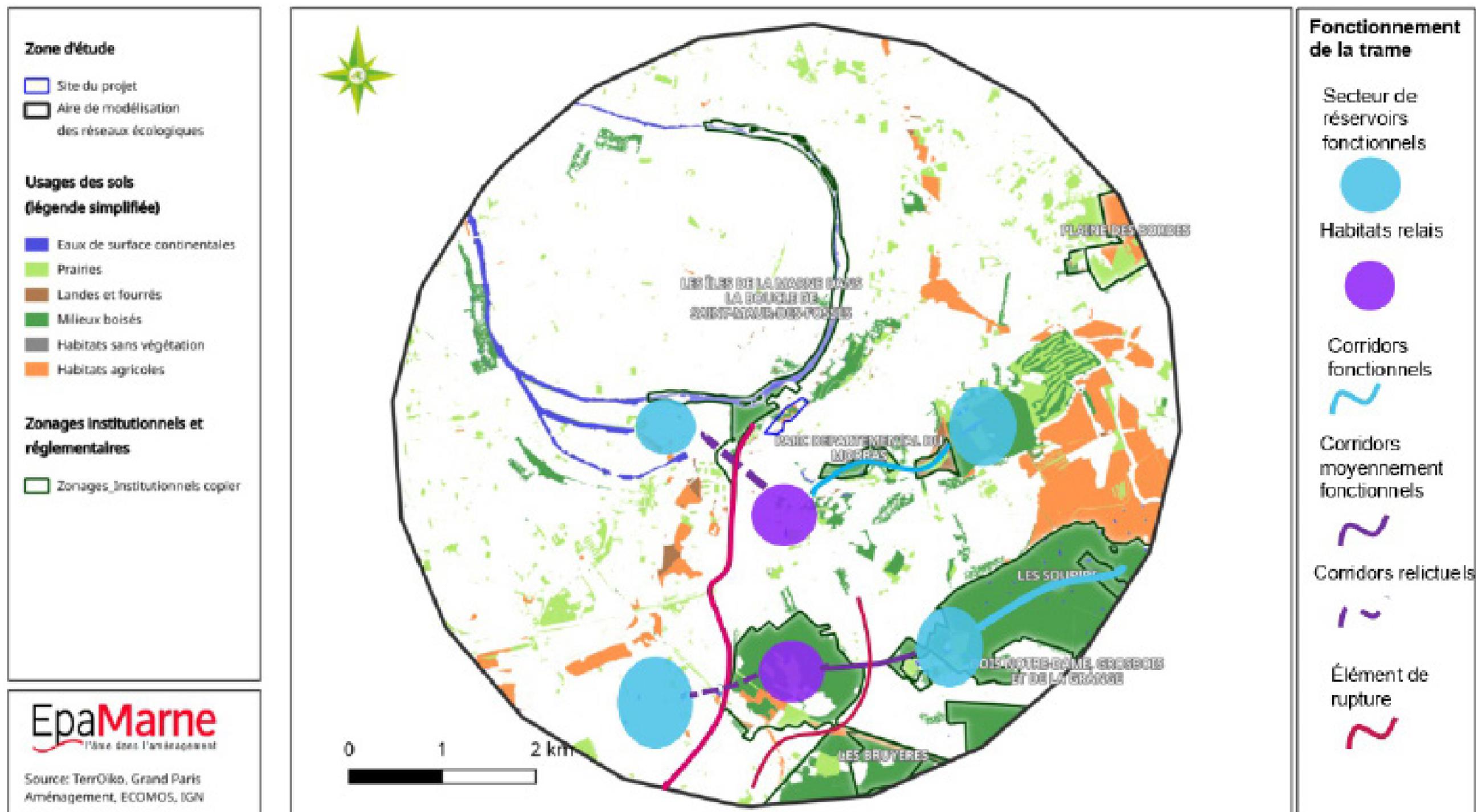
La modélisation de la fonctionnalité écologique est réalisée à partir de l'outil numérique SimOïko. Le texte décrit un site semi-naturel qui interagit avec une zone naturelle d'intérêt écologique et un parc boisé. Ce site comprend deux axes de déplacement principaux, l'un le long de la rive gauche de la Marne et l'autre depuis le parc départemental du Morbas jusqu'à la plaine des Bordes. Il est important de préserver la fonctionnalité de ce second axe de déplacement qui est plus critique en raison de contraintes liées à la présence d'infrastructures et de zones urbaines, contrairement au premier axe qui est souvent plus contraint par le manque d'habitats relais.

L'enjeu de ce site est de conserver en priorité des axes de perméabilité Nord-Ouest - Sud-Est pour permettre aux espèces d'exploiter les espaces préservés de l'urbanisation.

La synthèse est présentée ci-dessous et les rendus des modélisations des sous-trame en pages suivantes. Les modélisations associées aux cortèges d'espèces sont présentés dans la partie « Milieu naturel - Faune ».

Sous-trame	Guildes étudiées	Importance pour le maintien du réseau écologique	Rôle en tant que réservoir	Rôle en tant que corridors
Milieux humides	Amphibiens	Nulle	Aucun	Aucun
Milieux ouverts	Papillons	Faible	Aucun	Élément du corridor le long de la rive gauche de la Marne
Milieux semi-ouverts	Oiseaux de la mosaïque ouverte-buissonnante et ouverte-arborée	Fort à très fort	Habitat -relais	Élément faisant pas japonais dans un corridor moyennement fonctionnel
Milieux boisés	Petits mammifères et chiroptères	Très forte	Réservoir	Pivot entre les habitats le long de la boucle de la Marne et les autres réservoirs de biodiversité au l'est et au sud

Synthèse (source TerrOïko, 2022)



Fonctionnalité de la sous-trame des milieux humides au sein de la zone d'étude étendue (source TerrOiko, 2022)

Zone d'étude

- Site du projet
- Aire de modélisation des réseaux écologiques

Usages des sols (légende simplifiée)

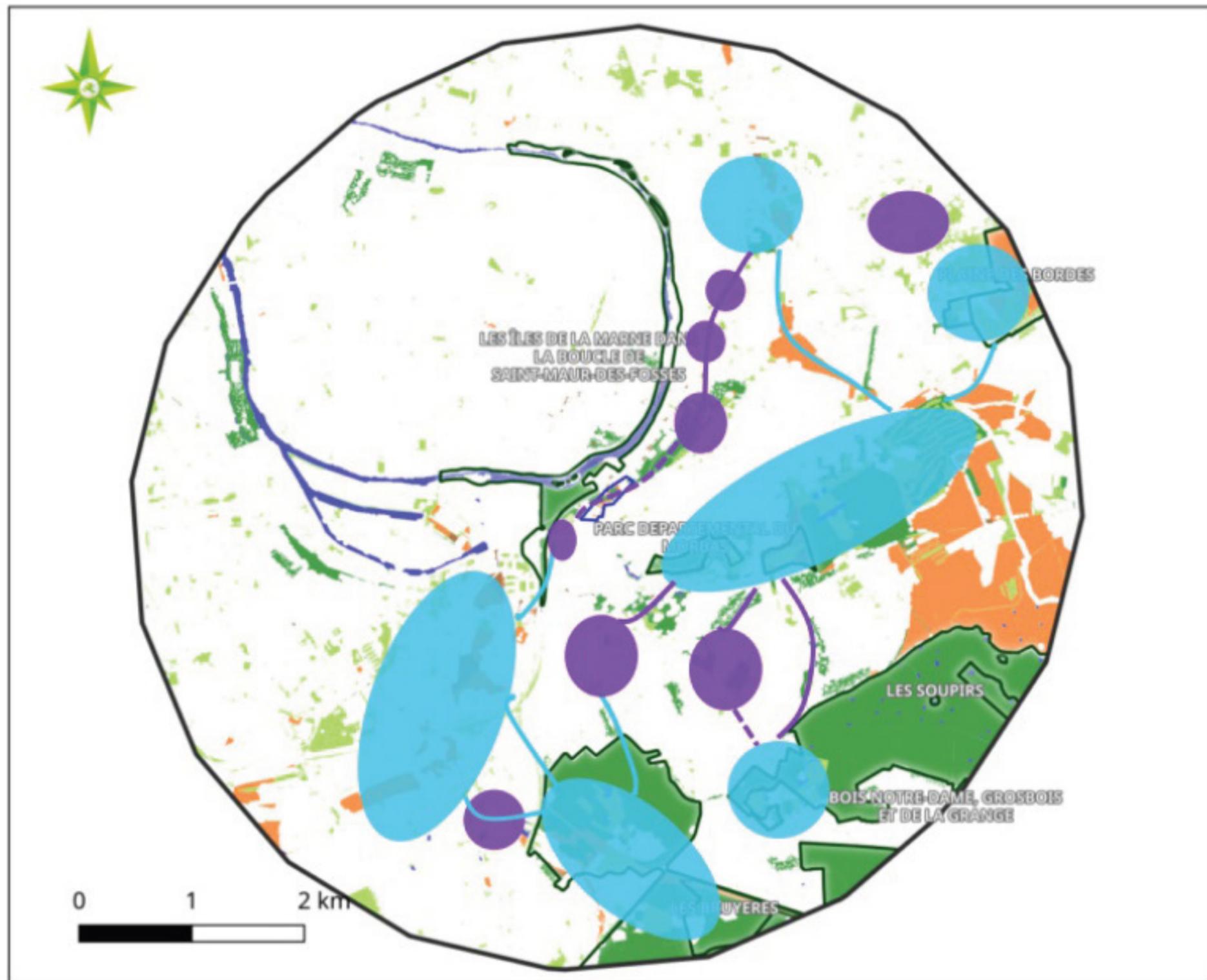
- Eaux de surface continentales
- Prairies
- Landes et fourrés
- Milieus boisés
- Habitats sans végétation
- Habitats agricoles

Zonages institutionnels et réglementaires

- Zonages_Institutionnels copier

EpaMarne
l'âme dans l'aménagement

Source: TerrOiko, Grand Paris Aménagement, ECOMOS, IGN



Fonctionnement de la trame

- Secteur de réservoirs fonctionnels
- Habitats relais
- Corridors fonctionnels
- Corridors moyennement fonctionnels
- Corridors relictuels
- Élément de rupture

Fonctionnalité de la sous-trame des milieux ouverts au sein de la zone d'étude étendue (source TerrOiko, 2022)

Zone d'étude

- Site du projet
- Aire de modélisation des réseaux écologiques

Usages des sols (légende simplifiée)

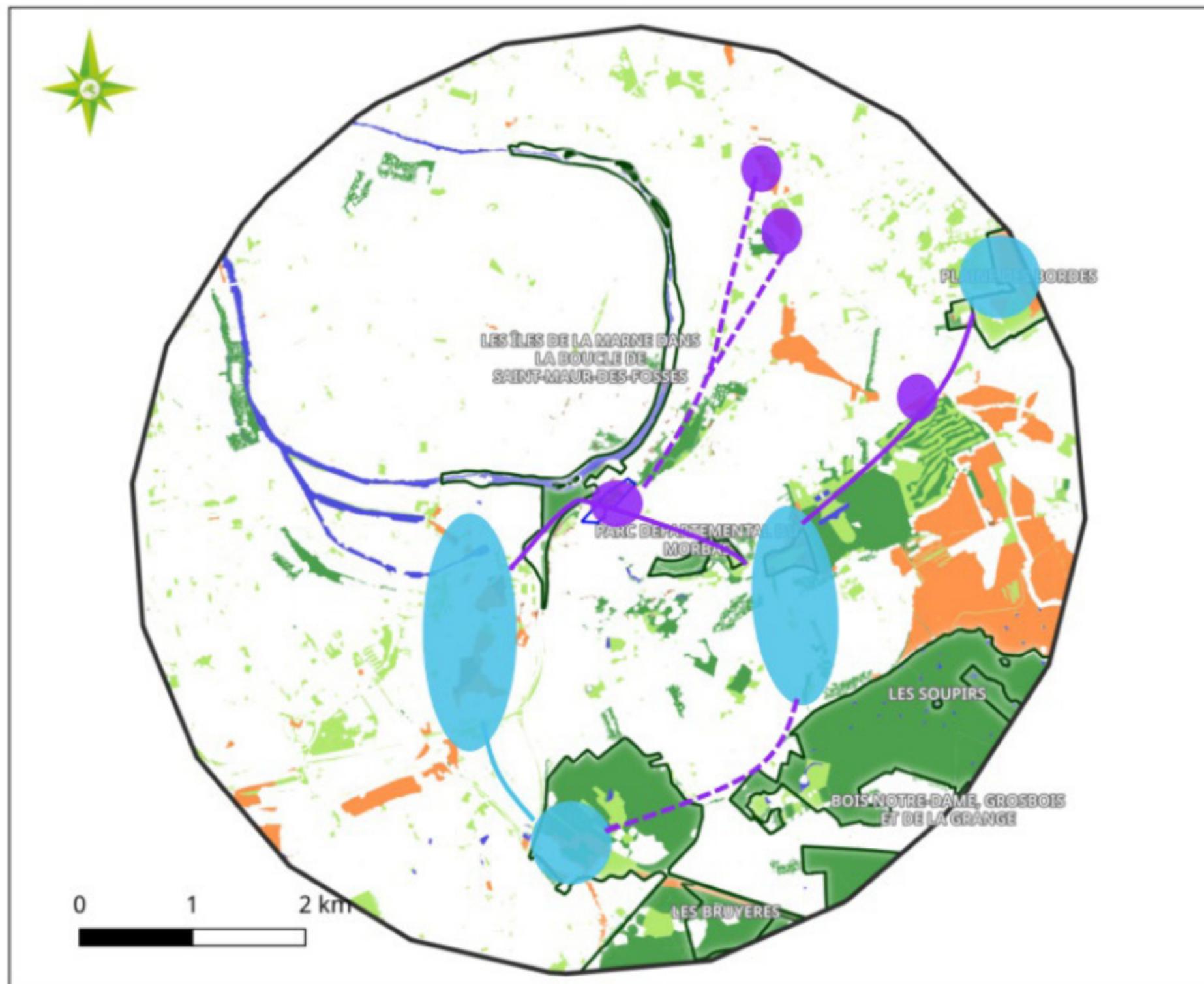
- Eaux de surface continentales
- Prairies
- Landes et fourrés
- Milieus boisés
- Habitats sans végétation
- Habitats agricoles

Zonages institutionnels et réglementaires

- Zonages_Institutionnels copier

EpaMarne
l'âme dans l'aménagement

Source: TerrOiko, Grand Paris Aménagement, ECOMOS, IGN



Fonctionnement de la trame

- Secteur de réservoirs fonctionnels
- Habitats relais
- Corridors fonctionnels
- Corridors moyennement fonctionnels
- Corridors relictuels
- Élément de rupture

Fonctionnalité de la sous-trame des milieux semi-ouverts au sein de la zone d'étude étendue (source TerrOiko, 2022)

Zone d'étude

- Site du projet
- Aire de modélisation des réseaux écologiques

Usages des sols (légende simplifiée)

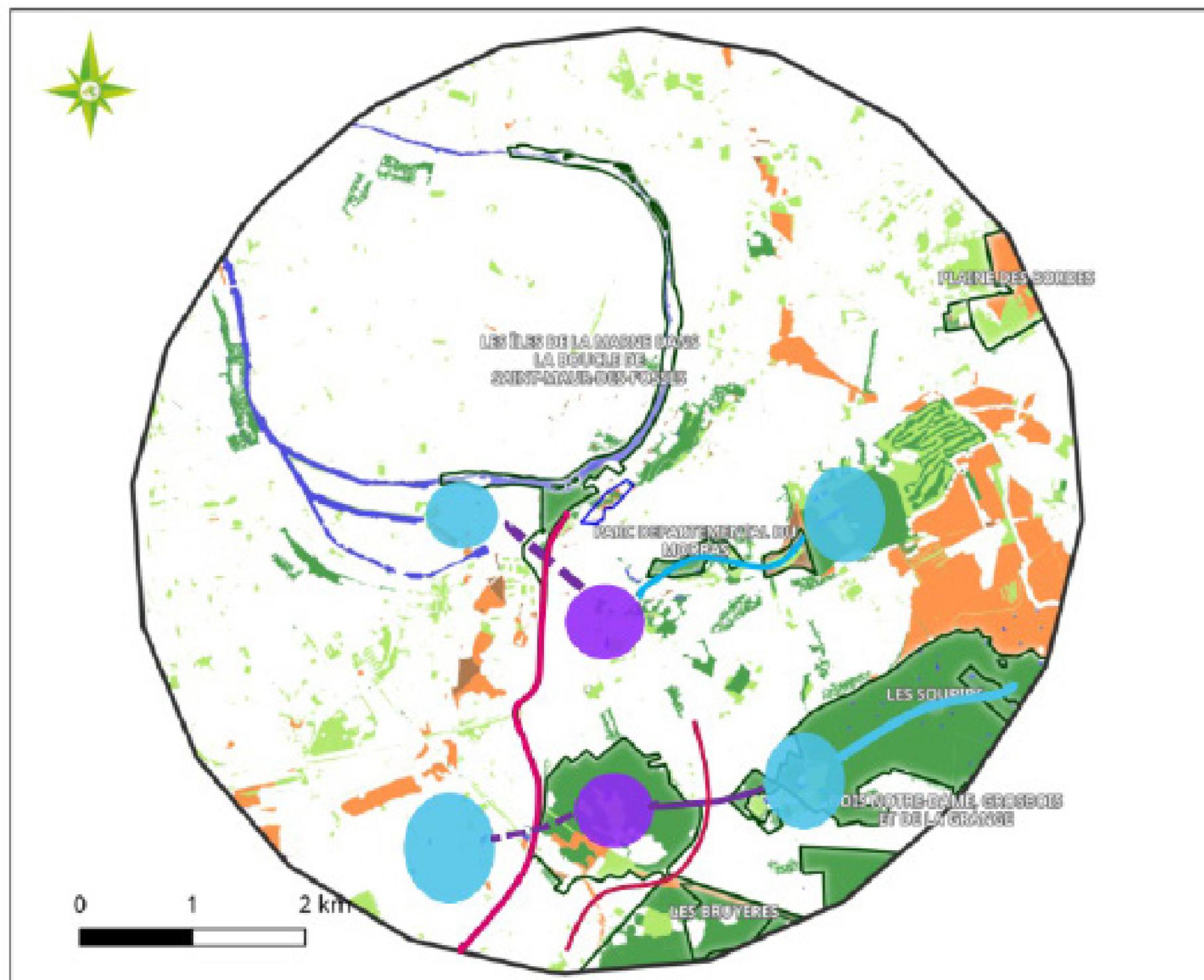
- Eaux de surface continentales
- Prairies
- Landes et fourrés
- Milieux boisés
- Habitats sans végétation
- Habitats agricoles

Zonages institutionnels et réglementaires

- Zonages_institutionnels copier

EpaMarne
l'axe des l'aménagement

Source: TerrOiko, Grand Paris Aménagement, ECOMOS, IGN



Fonctionnement de la trame

- Secteur de réservoirs fonctionnels
- Habitats relais
- Corridors fonctionnels
- Corridors moyennement fonctionnels
- Corridors relictuels
- Élément de rupture

Fonctionnalité de la sous-trame des milieux boisés au sein de la zone d'étude étendue (source TerrOiko, 2022)

Arbre

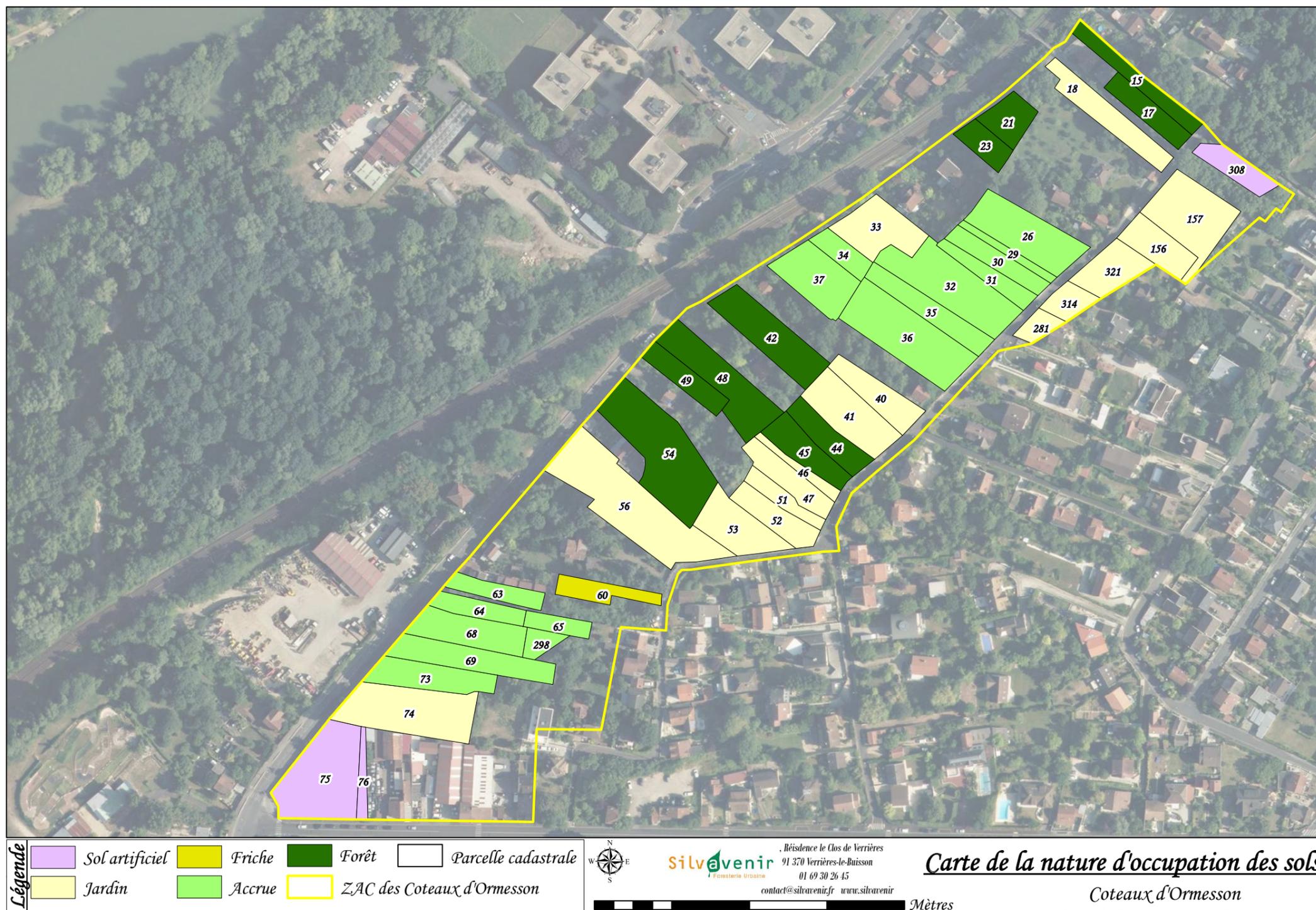
EN BREF

- Quatre types de peuplement ont été observés sur la zone.
- 218 arbres inventoriés.
- Deux essences principales : le Frêne (41 %) et l'Erable sycomore (22 %).
- Bonne situation physiologique : 70 % des arbres en bonne croissance.
- L'analyse du potentiel d'avenir des arbres identifie 77% d'arbres ayant un potentiel d'avenir ordinaire sain.
- L'analyse de l'indice biodiversité des arbres montre que 73% sont dénués d'intérêt écologique et seulement trois espèces révèlent un potentiel élevé.

Différents types de peuplement

Quatre types de structures ont été observés dans la zone d'étude :

- Le jardin entretenu, on y retrouve des parcelles avec relativement peu d'arbres, généralement de diamètre moyen, peu ou pas de régénération en cours. Les essences sont variées.
- Les parcelles type forêt, composées de feuillus en mélange d'essence, le couvert y est fermé par les arbres.
- Les accrues, ces parcelles ont un couvert ouvert, ce sont des jardins délaissés de longue date (20 à 40 ans), des perchis de Frêne et d'Erable sycomore sont présents.
- Les friches, parcelles, impénétrables, envahies par une végétation basse et dense, pas d'arbre.
- Les sols artificiels, avec des sols recouverts d'enrobé ou en chantier, ces parcelles ne permettent pas d'accueillir des arbres.



Carte nature occupation des sols (source Silavenir, 2022)

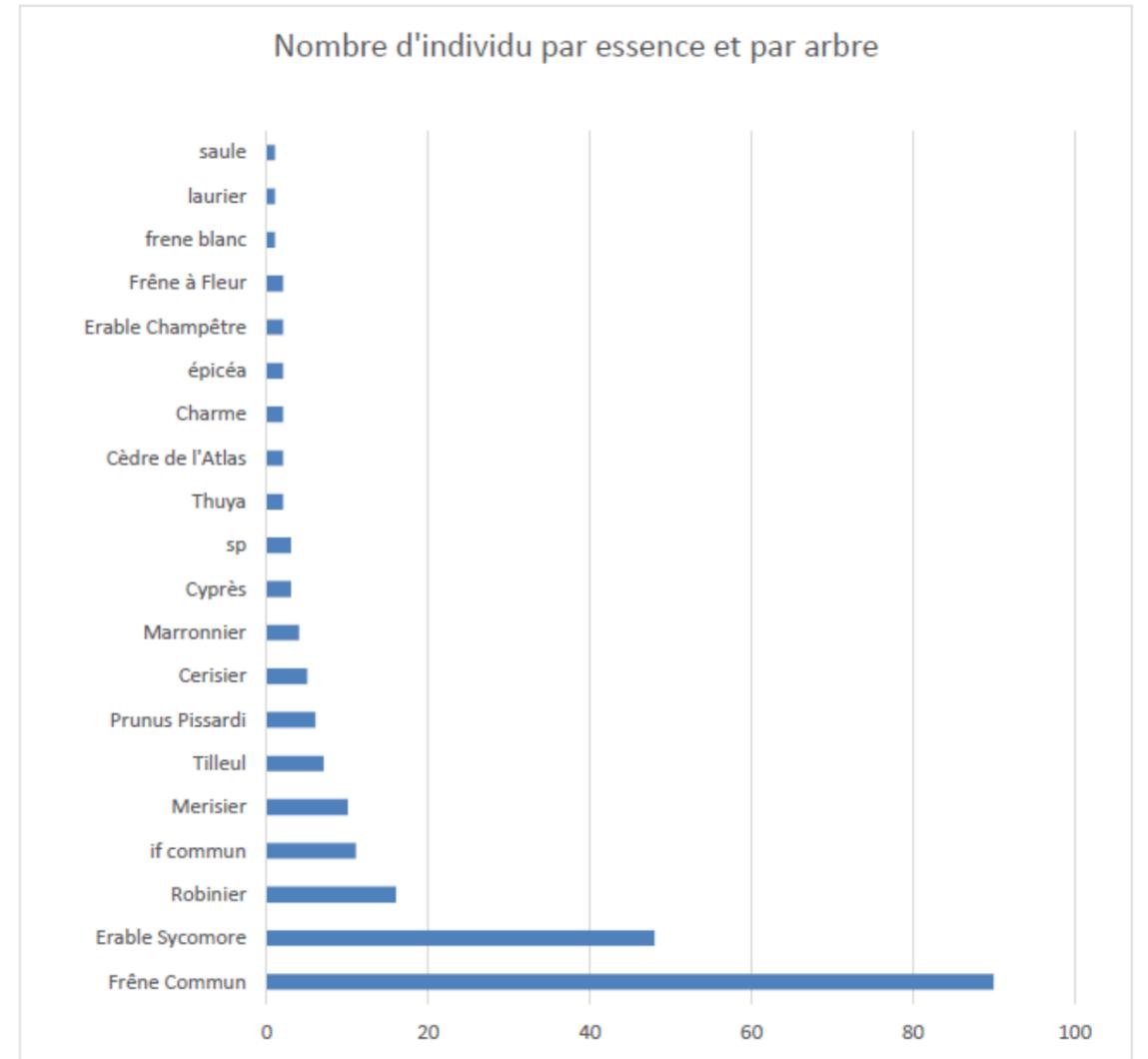
218 arbres ont été inventoriés sur la zone d'étude

Les deux essences principales sont le Frêne (41%) et l'Erable sycomore (22%).

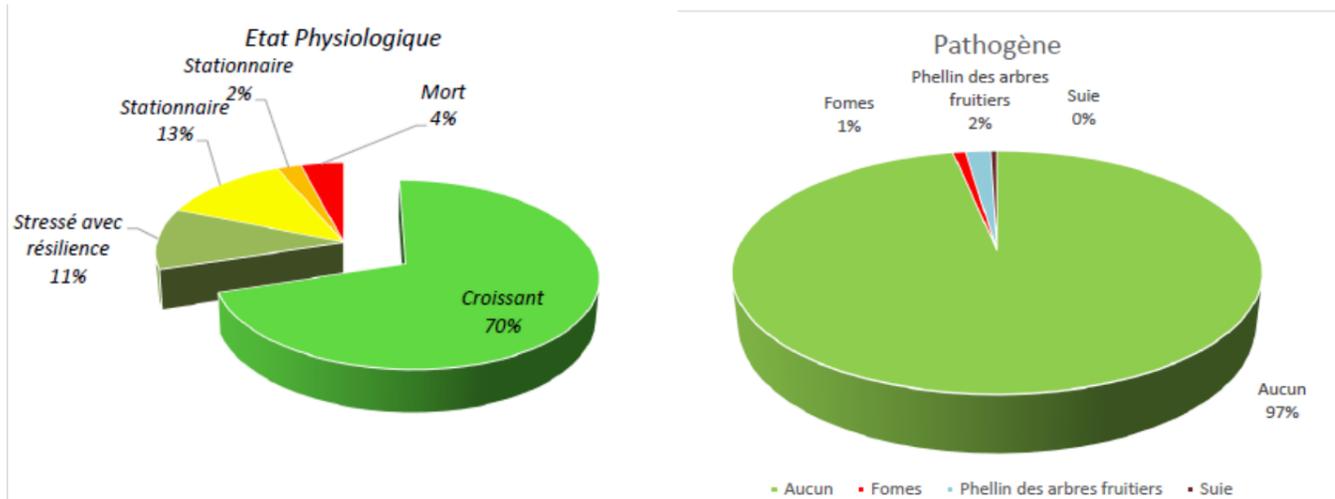
Il est recommandé de ne pas avoir plus de 30% d'une même essence sur un patrimoine, en effet, en cas d'attaque de pathogène, cela pourrait fortement endommager le patrimoine. Le Frêne n'est donc pas l'essence à encourager sur le site.

Globalement les arbres sont en bonne situation physiologique avec 70 % des arbres de bonne croissance.

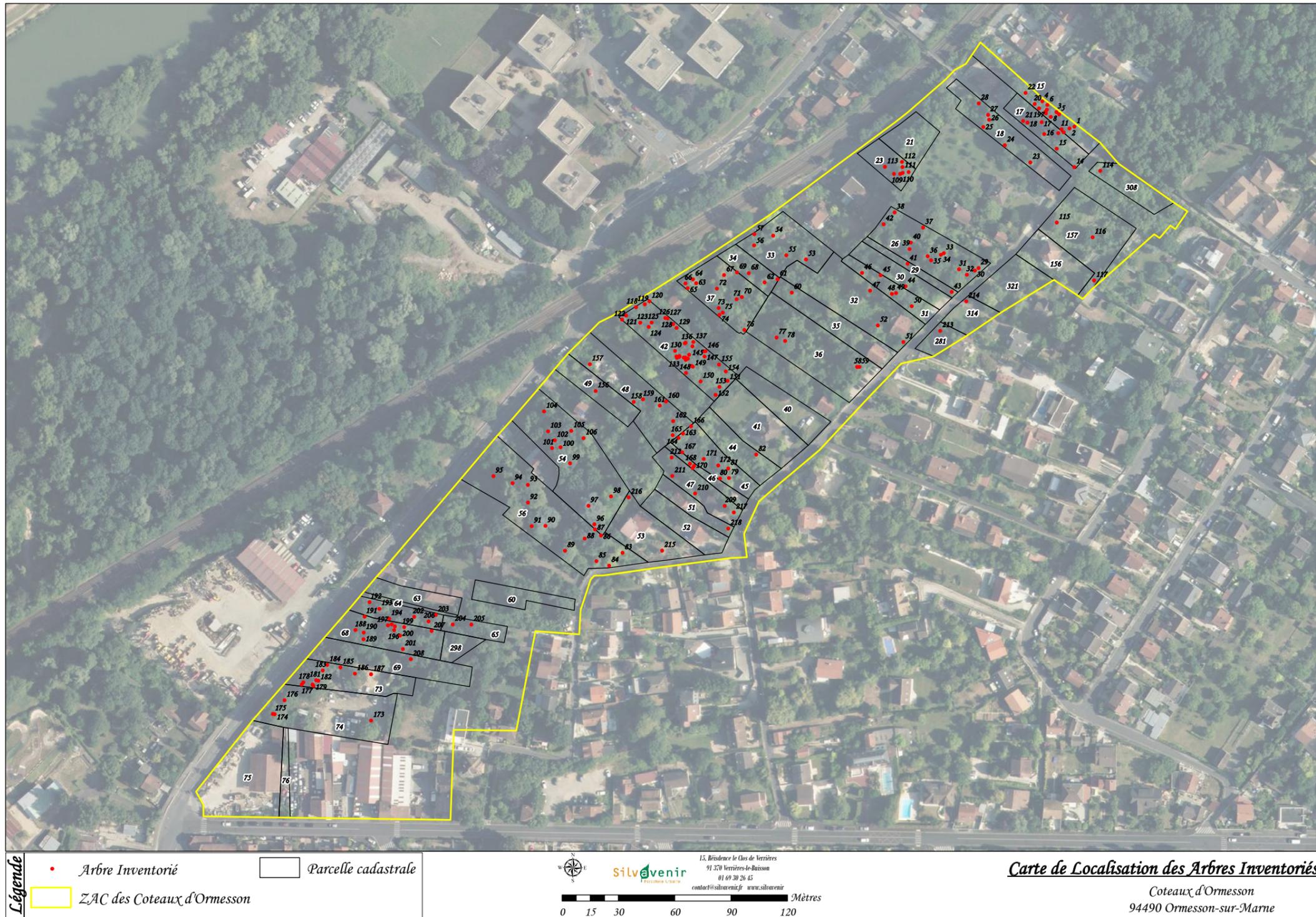
Sur l'ensemble des individus inventoriés, seul 3 % d'entre eux comportent un pathogène, l'état sanitaire des arbres est très bon. On observe la maladie de la suie sur deux Erables seulement. Cette maladie est fortement présente en ce moment sur l'Île-de-France. L'évolution des Erables sera donc à surveiller dans les prochaines années. Au vu de la forte proportion de frênes, il y a un risque sur l'avenir des peuplements du site dans le cas d'un développement de la chalarose (maladie qui touche le Frêne en France actuellement). La prolifération de la maladie sur le site pourrait causer d'importants dommages aux peuplements « type forêts ».



Nombre d'individus par essence et par arbre sur la zone d'étude (source Silvavenir, 2021)



Etat physiologique des arbres sur la zone d'étude (source Silvavenir, 2021) Pathogènes des arbres sur la zone d'étude (source Silvavenir, 2021)



Carte de localisation des arbres inventoriés (source Silvavenir, 2021)

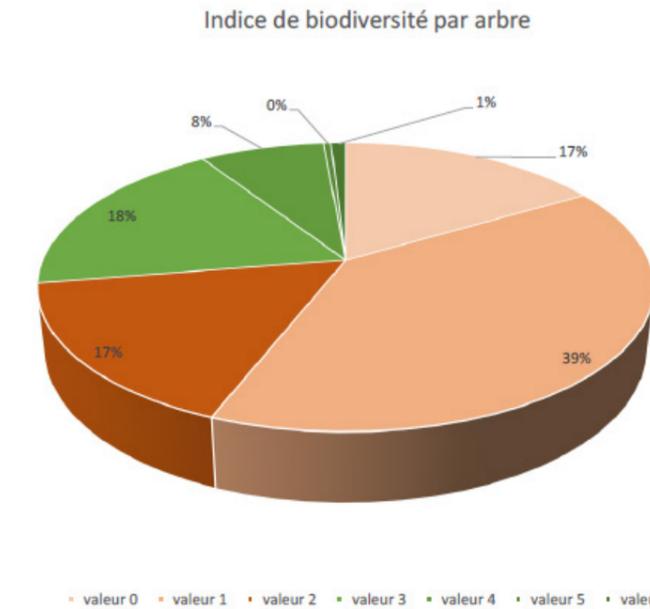
Analyse du potentiel d'avenir des arbres

L'adaptabilité des essences au changement climatique se fera ici au travers des deux essences majoritaires sur la zone, soit le Frêne commun et l'Erable sycomore.

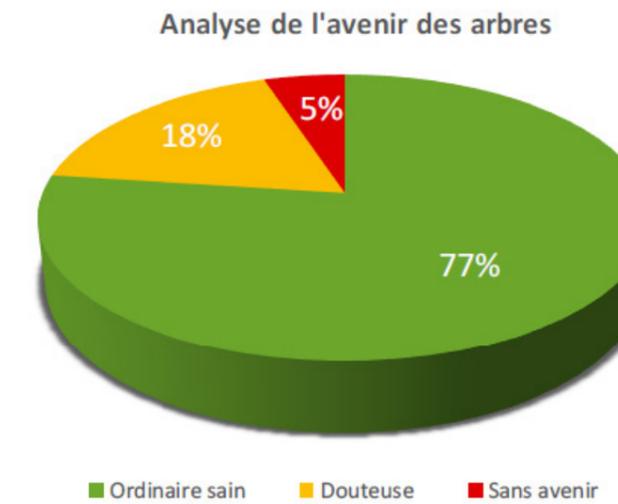
- Le Frêne commun : selon une étude de la ville de Metz en partenariat avec le Cerema, le Frêne est adapté au changement climatique dans les années à venir. En effet, il a des affinités méridionales, remarquablement résistant à la forte chaleur, à la sécheresse, à l'atmosphère urbaine et aux sols compactés du milieu urbain. Néanmoins le manque d'humidité atmosphérique peut être un problème.
- L'Erable sycomore : selon une étude de la ville de Metz en partenariat avec le Cerema, il est adapté aux sols urbains compacts mais semble sensible à la pollution atmosphérique. Il est par ailleurs sensible au manque d'eau et aux fortes chaleurs, les sécheresses estivales pourraient donc le mettre en difficulté et créer un stress. L'Erable sycomore apparaît peu adapté au changement climatique dans les années à venir.

Analyse de l'indice biodiversité des arbres

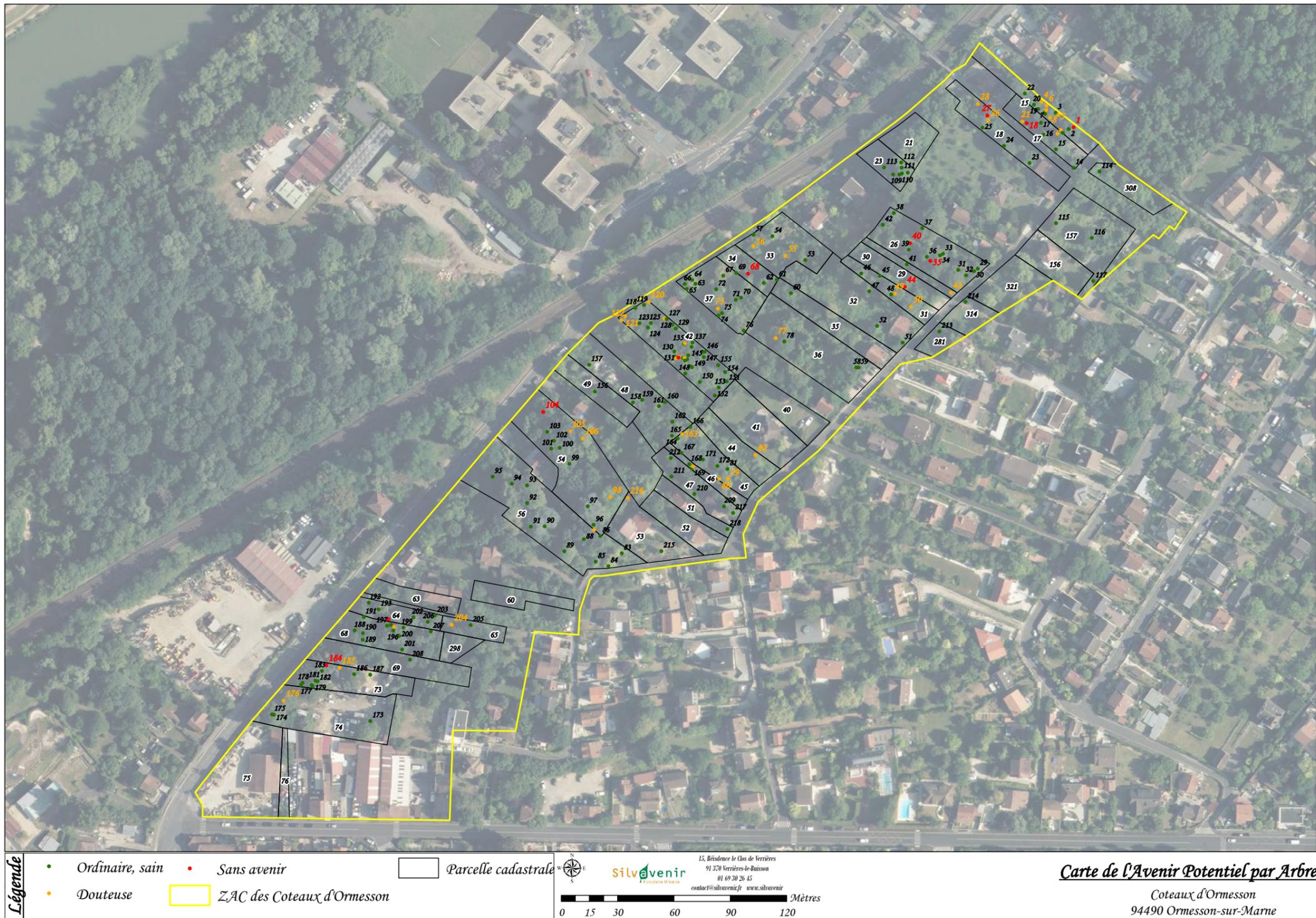
Le potentiel biodiversité des arbres a été évalué (de 0 - faible - à 7 - élevé-) par Silavenir en 2021. Les résultats montrent qu'une majorité d'arbres, à savoir 73%, sont dénués d'intérêt biologique. Seuls 3 arbres présentent un fort potentiel de biodiversité (note de 5 ou plus).



Analyse de l'indice biodiversité des arbres (source Silavenir, 2021)



Analyse de l'avenir des arbres sur la zone d'étude (source Silavenir, 2021)



Carte de l'avenir potentiel par arbre (source Silvavenir, 2021)

Espèces

EN BREF

- **La flore inventoriée (relevés de terrain Ecolo GIE) :**
 - Aucune espèce remarquable.
 - 7 espèces envahissantes.
- **La faune inventoriée (relevés de terrain Ecolo GIE) :**
 - **Espèces protégées observées :** le Lézard des murailles, l'Orvet fragile, l'Écureuil roux, le Hérisson d'Europe, 23 espèces d'oiseaux et 9 de chauves-souris.
 - **Espèces à enjeu de rareté ou de patrimonialité observées :** 1 espèce de papillon de jour, 1 odonate, 1 reptile, 4 oiseaux et 5 chauves-souris.

Une carte de synthèse des enjeux faunistiques associés aux habitats est présente à la fin de la partie Milieu naturel.

FLORE

Flore recensée

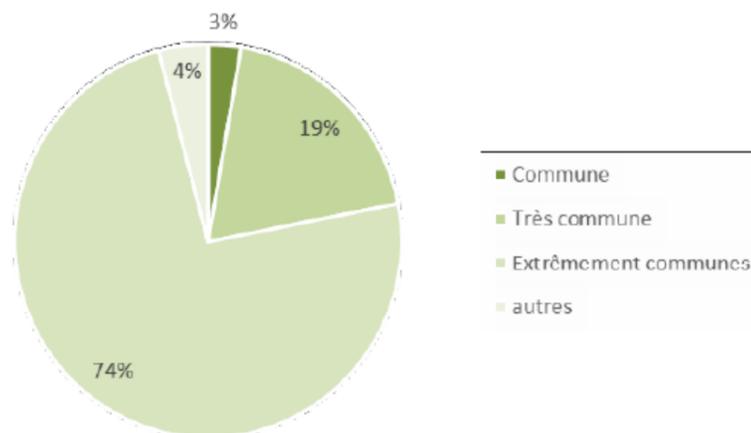
Sur 93 espèces recensées, on dénombre 15 espèces naturalisées et 77 indigènes, soit un taux d'indigénat d'environ 82 % ce qui est conforme au contexte très anthropisé du site. Ces espèces correspondent pour la plupart aux milieux rudéraux de friche ou de boisement eutrophile.

Espèce patrimoniales et remarquables

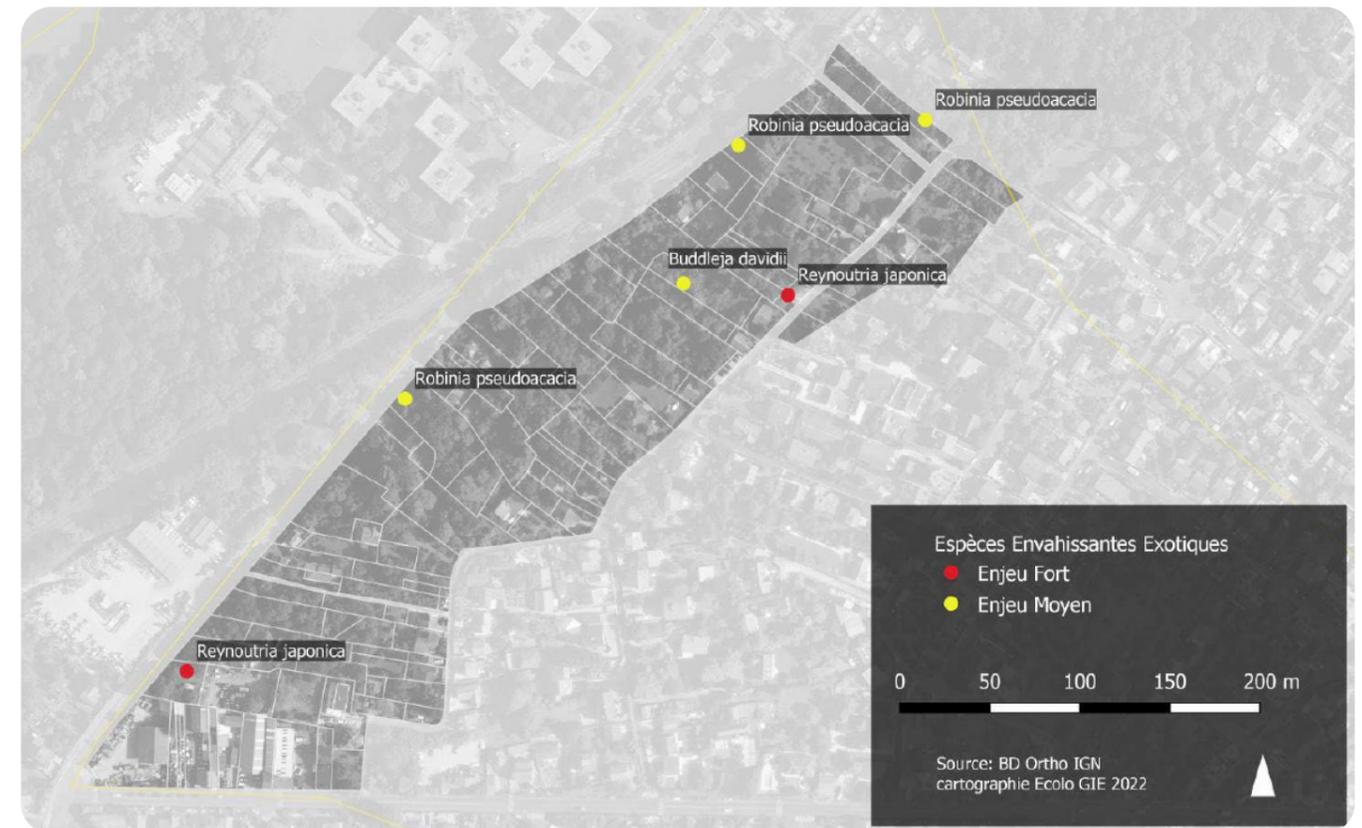
Les inventaires n'ont permis de contacter aucune espèce remarquable (au moins assez commune à l'échelle de l'Île-de-France), et à fortiori patrimoniale. Toutes ces espèces sont de fréquence commune pour l'Île-de-France. Par conséquent les enjeux flore restent très faibles au vu de l'inventaire.

Espèces envahissantes

7 espèces potentiellement envahissantes ont été recensées sur le site. L'une d'entre elle représente un enjeu important nécessitant une élimination avec protocole : la Renouée du Japon *Reynoutria japonica*. 2 autres demandent une simple « élimination soignée » : *buddleia* (*Buddleja davidii*) et le robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*). Les 4 autres espèces ne nécessitent pas d'intervention particulière.



Pourcentage d'espèces indigènes présentes sur la zone d'étude par niveau de fréquence en Île-de-France (source EcoloGIE, 2021)



Localisation des espèces exotiques envahissantes (source EcoloGIE, 2021)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	EEE_Region
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleja du père David	Potentielles implantées
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Conyze du Canada	Potentielles implantées
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	Avérées implantées
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier-cerise	Potentielles implantées
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon	Avérées implantées
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	Avérées implantées
<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	Lilas	Avérées implantées

Espèces envahissantes présentes sur le site (source EcoloGIE, 2021)

FAUNE

Papillons de jour

10 papillons de jour ont été observés sur la zone d'étude du site des Coteaux d'Ormesson. Il s'agit principalement d'un cortège ubiquiste de papillons de parcs et jardins. Les milieux frais et humides sont fréquentés par le Paon du jour dont la plante hôte de la larve est l'Ortie dioïque, tandis que le Demi-deuil fréquente les bermes prairiales et milieux herbeux des jardins. La présence de nombreux ronciers attire également les papillons en nourrissage sur les secteurs fourrés. Le Némusien, espèce thermophile des pierriers, fréquente les façades exposés sud des maisons et murs maçonnés.

- Aucune espèce n'est protégée en France au titre de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, et aucune espèce n'est protégée en Île-de-France au titre de l'arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Île-de-France complétant la liste nationale.
- Aucune espèce ne présente un statut de conservation défavorable à l'échelle francilienne (toutes sont considérées comme préoccupation mineure en Liste Rouge francilienne), ni n'est déterminante de ZNIEFF en Île-de-France.
- Une espèce a un statut de rareté compris entre peu commun (PC) et très rare (RRR) en Île-de-France : le Némusien (AR). Néanmoins, cette dernière semble être en expansion à l'échelle régionale.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRR (1)	RR (2)	PN (3) PR (4)	DHFF (5)	ZNIEFF IdF (6)	Écolo GIE	Enjeu sur le site
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	LC	C	-	-	-	2021	TRES FAIBLE
<i>Aglais io</i>	Paon du jour	LC	CC	-	-	-	2021	TRES FAIBLE
<i>Lasiommata maera</i>	Némusien / Ariane	LC	AR	-	-	-	2021	FAIBLE
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	LC	CC	-	-	-	2021	TRES FAIBLE
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	LC	C	-	-	-	2021	TRES FAIBLE
<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine	LC	AC	-	-	-	2021	TRES FAIBLE
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	LC	CC	-	-	-	2021	TRES FAIBLE
<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la rave	LC	C	-	-	-	2021	TRES FAIBLE
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	LC	CC	-	-	-	2021	TRES FAIBLE
<i>Vanessa cardui</i>	Belle-Dame	LC	CC	-	-	-	2021	TRES FAIBLE

Espèces de papillons de jour recensées sur la zone d'étude (source Ecolo GIE, 2021)

LEGENDES :

(1): Liste rouge Régionale des insectes (ARB 2018 – Odonates / Natureparif 2016 – Rhopalocères et Zygènes / OPIE 2018 – Orthoptères)

CR : EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION

EN : EN DANGER

VU : VULNERABLE

Autres catégories :

RE : Espèce éteinte en métropole

NT : QUASI MENACEE (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Non menacé (Least concern)

DD : Insuffisamment documenté

(2) : Indices de rareté Ile-de-France, source OPIE :

- R : espèce Rare
- AR : espèce Assez Rare
- PC : espèce Peu commune
- AC : espèce Assez commune
- C : espèce Commune
- CC : espèce Très commune

(3): IdF Arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Ile-de-France complétant la liste nationale

(4): Fr : Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

(5) : Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune et de la flore sauvages.

(6) : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile de-France (2018) Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan, éditions DIREN IDF /

- Z : déterminante de ZNIEFF
- Z* : espèce déterminante de ZNIEFF sous condition

Orthoptères et mantoptères

5 espèces d'orthoptères ont été observées sur le site. Il s'agit d'un cortège d'espèces ubiquistes classiques de milieux herbacés hauts. Les populations sont peu abondantes et se cantonnent aux reliquats de milieux ouverts du site. La dynamique végétale en œuvre ne leur est pas favorable : elles tendront à régresser avec la fermeture des milieux.

- Aucune espèce n'est protégée en France au titre de l'arrêté du 23 avril 2007, et aucune espèce n'est protégée en Île-de-France au titre de l'arrêté du 22 juillet 1993.
- Aucune espèce n'est déterminante de ZNIEFF en Île-de-France ni inscrite à la Directive Européenne Habitat Faune Flore.
- Aucune espèce ne présente un statut de conservation défavorable à l'échelle régionale (toutes sont considérées comme préoccupation mineure en Liste Rouge francilienne). Toutes les espèces sont « assez communes » à « très communes » dans la région.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRR (1)	RR (2)	PN (3) PR (4)	DHFF (5)	ZNIEFF IdF (6)	Écolo GIE	Enjeu sur le site
<i>Phaneroptera falcata</i>	le Phanéroptère commun	LC	AC				2021	TRES FAIBLE
<i>Tettigonia viridissima</i>	la Grande Sauterelle verte	LC	CC				2021	TRES FAIBLE
<i>Chorthippus biguttulus</i>	le Criquet mélodieux	LC	C				2021	TRES FAIBLE
<i>Chorthippus brunneus</i>	le Criquet duettiste	LC	AC				2021	TRES FAIBLE
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	la Criquet des pâtures	LC	C				2021	TRES FAIBLE

Espèces d'orthoptères recensées sur la zone d'étude (source Ecolo GIE, 2021)

LEGENDES :

(1): Liste rouge Régionale des insectes (ARB 2018 – Odonates / Natureparif 2016 – Rhopalocères et Zygènes / OPIE 2018 – Orthoptères)

CR : EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION

EN : EN DANGER

VU : VULNERABLE

Autres catégories :

RE : Espèce éteinte en métropole

NT : QUASI MENACEE (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Non menacé (Least concern)

DD : Insuffisamment documenté

(2) : Indices de rareté Ile-de-France, source OPIE :

- R : espèce Rare
- AR : espèce Assez Rare
- PC : espèce Peu commune
- AC : espèce Assez commune
- C : espèce Commune
- CC : espèce Très commune

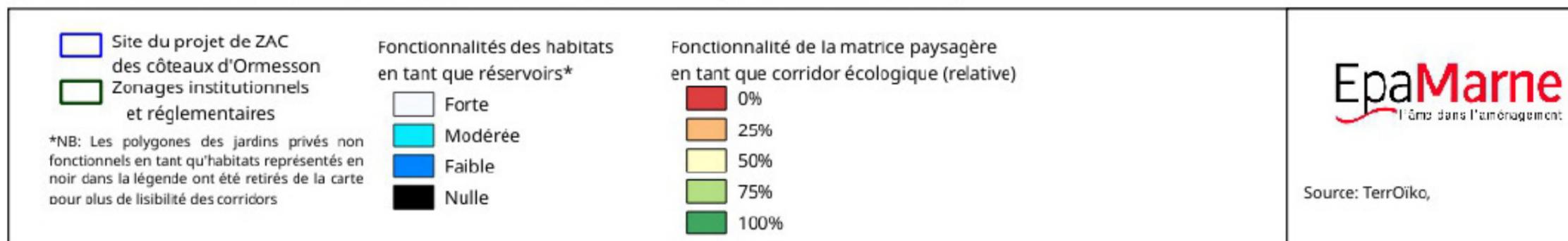
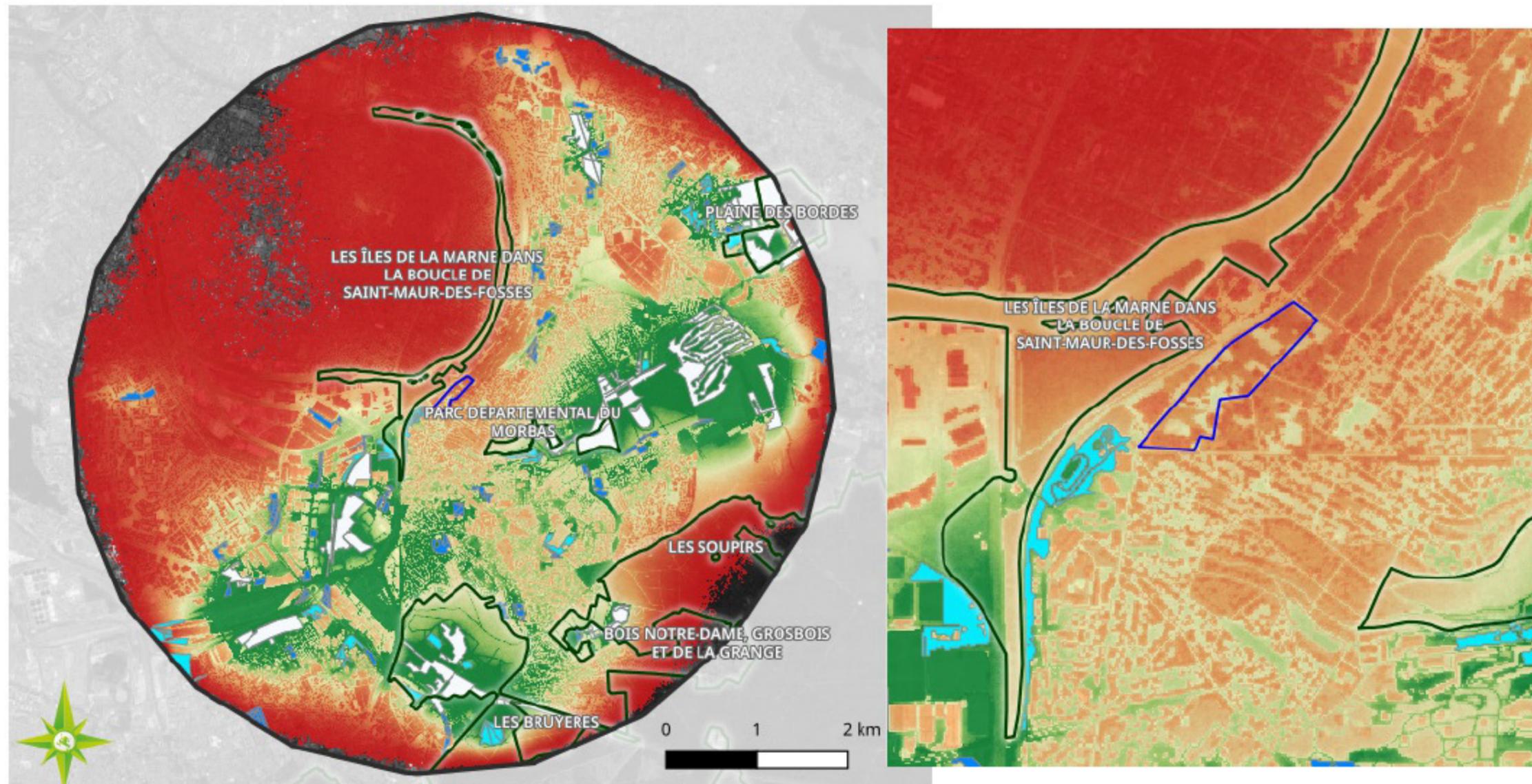
(3): IdF Arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Ile-de-France complétant la liste nationale

(4): Fr : Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

(5) : Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune et de la flore sauvages.

(6) : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile de- France (2018) Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan, éditions DIREN IDF /

- Z : déterminante de ZNIEFF
- Z* : espèce déterminante de ZNIEFF sous condition



Fonctionnalité actuelle du réseau écologique pour la guild des papillons des milieux ouverts (source TerrOïko, 2022)

Odonates

5 odonates sont présents dans la zone d'étude. Aucun habitat de reproduction n'est présent sur le site des Coteaux d'Ormesson. Toutes les espèces sont « assez communes » à « extrêmement communes » dans la région. Les individus contactés étaient en phase de dispersion depuis le Morbras ou la Marne, de maturation ou de chasse. Le site ne comprend pas de milieux aquatiques pérennes nécessaires au développement larvaire des odonates.

- Aucune espèce n'est protégée en France au titre de l'arrêté du 23 avril 2007, et aucune espèce n'est protégée en Île-de-France au titre de l'arrêté du 22 juillet 1993.
- Aucune espèce n'est inscrite à la Directive Européenne Habitat Faune Flore.
- Aucune espèce n'est déterminante de ZNIEFF en Île-de-France.
- Aucune espèce ne présente un statut de conservation défavorable à l'échelle régionale (toutes sont considérées comme préoccupation mineure en Liste Rouge francilienne).
- Seul le Caloptéryx vierge présente un statut de conservation défavorable à l'échelle francilienne quasi-menacé). Néanmoins l'espèce ne représente pas d'enjeu à l'échelle du site car il n'existe aucun habitat favorable sur le site des Coteaux d'Ormesson (ruisseaux à fort courant, peu profonds, pourvu d'une végétation suffisamment importante nécessaire pour le développement des larves et comme perchoir aux imagos). L'espèce a été contactée en transit en juin.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR IdF (1)	RR (2)	PN (3) PR (4)	DHFF (5)	ZNIEFF IdF (2)	Écolo GIE	Enjeu sur le site
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	LC	C				2021	TRES FAIBLE
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	NT	AC				2021	TRES FAIBLE
<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Petite nymphe au corps de feu	LC	AC				2021	TRES FAIBLE
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	LC	C				2021	TRES FAIBLE
<i>Aeshna cyanea</i>	Aeschne bleue	LC	AC				2021	TRES FAIBLE

Espèces d'odonates recensées sur la zone d'étude (source Ecolo GIE, 2021)

LEGENDES :

(1): Liste rouge Régionale des insectes (ARB 2018 – Odonates / Natureparif 2016 – Rhopalocères et Zygènes / OPIE 2018 – Orthoptères)

CR : EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION

EN : EN DANGER

VU : VULNERABLE

Autres catégories :

RE : Espèce éteinte en métropole

NT : QUASI MENACEE (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Non menacé (Least concern)

DD : Insuffisamment documenté

(2) : Indices de rareté Ile-de-France, source OPIE :

- R : espèce Rare
- AR : espèce Assez Rare
- PC : espèce Peu commune
- AC : espèce Assez commune
- C : espèce Commune
- CC : espèce Très commune

(3): IdF Arrêté du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Ile-de-France complétant la liste nationale

(4): Fr : Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

(5) : Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune et de la flore sauvages.

(6) : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile de- France (2018) Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan, éditions DIREN IDF /

- Z : déterminante de ZNIEFF
- Z* : espèce déterminante de ZNIEFF sous condition

Amphibiens et Reptiles

Aucune espèce d'amphibien n'a été observée lors des prospections, le site ne comprenant pas de milieux propices à leur développement.

La végétation dense et l'orientation nord-ouest des pentes rendent le site peu attractif pour les reptiles. Seules deux espèces ont été observées, le Lézard des murailles et l'Orvet fragile.

- Toutes 2 sont protégées en France au titre de l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection. Le Lézard des murailles est inscrit à l'annexe IV de la Directive Habitat.
- Aucune espèce ne présente un statut de conservation défavorable à l'échelle régionale.
- Aucune espèce n'est déterminante de ZNIEFF en Île-de-France.

Le Lézard des murailles affectionne les micro-habitats ouverts et chauds tels que les clairières ou les murets. L'espèce utilise également les accotements des voies de communication s'ils sont végétalisés et bien exposés. Il a été observé sur les façades bien exposés des bâtiments ou des murs d'enceintes au nord de la rue des Châtelets ainsi que sur les escaliers de la rue de la Varenne.

L'Orvet fragile est une espèce typique des jardins entretenus de manière extensive ou en déprise. Il utilise les trouées et clairières pour sa thermorégulation, les zones fraîches pour son alimentation et les andains ou secteurs à sols riches pourvus de matière organique pour son hibernation. Sur le site, il a été observé sur un tas de décombres en bordure de la rue de Châtelets, mais peut également fréquenter des fonds de jardin.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR Fr (1)	RR (2)	PN (3)	DHFF (4)	ZNIEFF IDF (5)	Écolo GIE	Enjeu sur le site
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles)	LC	C	art.2	An. IV		2021	MODÉRÉ
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile (L')	LC	C	art.3			2021	FAIBLE

Espèces d'amphibiens et de reptiles recensées sur la zone d'étude (source Ecolo GIE, 2021)

LEGENDE :

(1) : Liste Rouge des espèces menacées en France : Reptiles et Amphibiens de France Métropolitaine. UICN-MNHN – SHF 2015)

CR : EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION

EN : EN DANGER

VU : VULNERABLE

Autres catégories :

RE : Espèce éteinte en métropole

NT : QUASI MENACEE (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

DD : Insuffisamment documenté

(2) : Indices de rareté Ile-de-France, source Cettia IdF :

- R : espèce Rare
- AR : espèce Assez Rare
- PC : espèce Peu commune
- AC : espèce Assez commune
- C : espèce Commune
- CC : espèce Très commune

(3) Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection, NOR : TREL2034632A, JO, 11 février. L'article 2 de l'arrêté étend la protection des espèces à leur habitat

(4) : Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune et de la flore sauvages

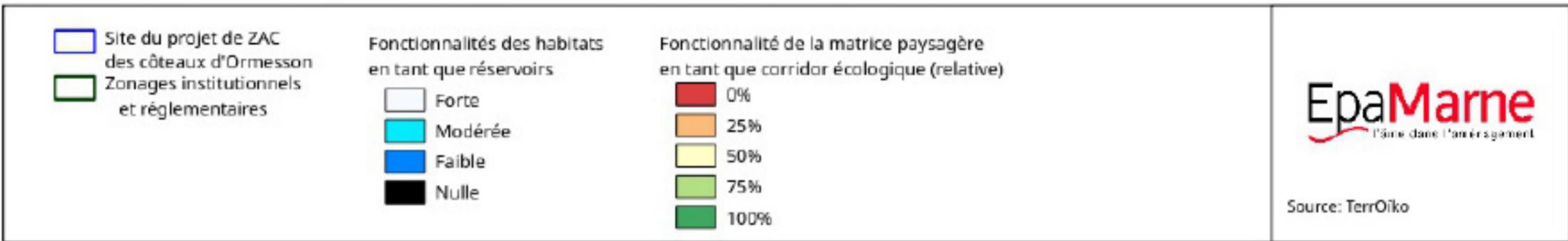
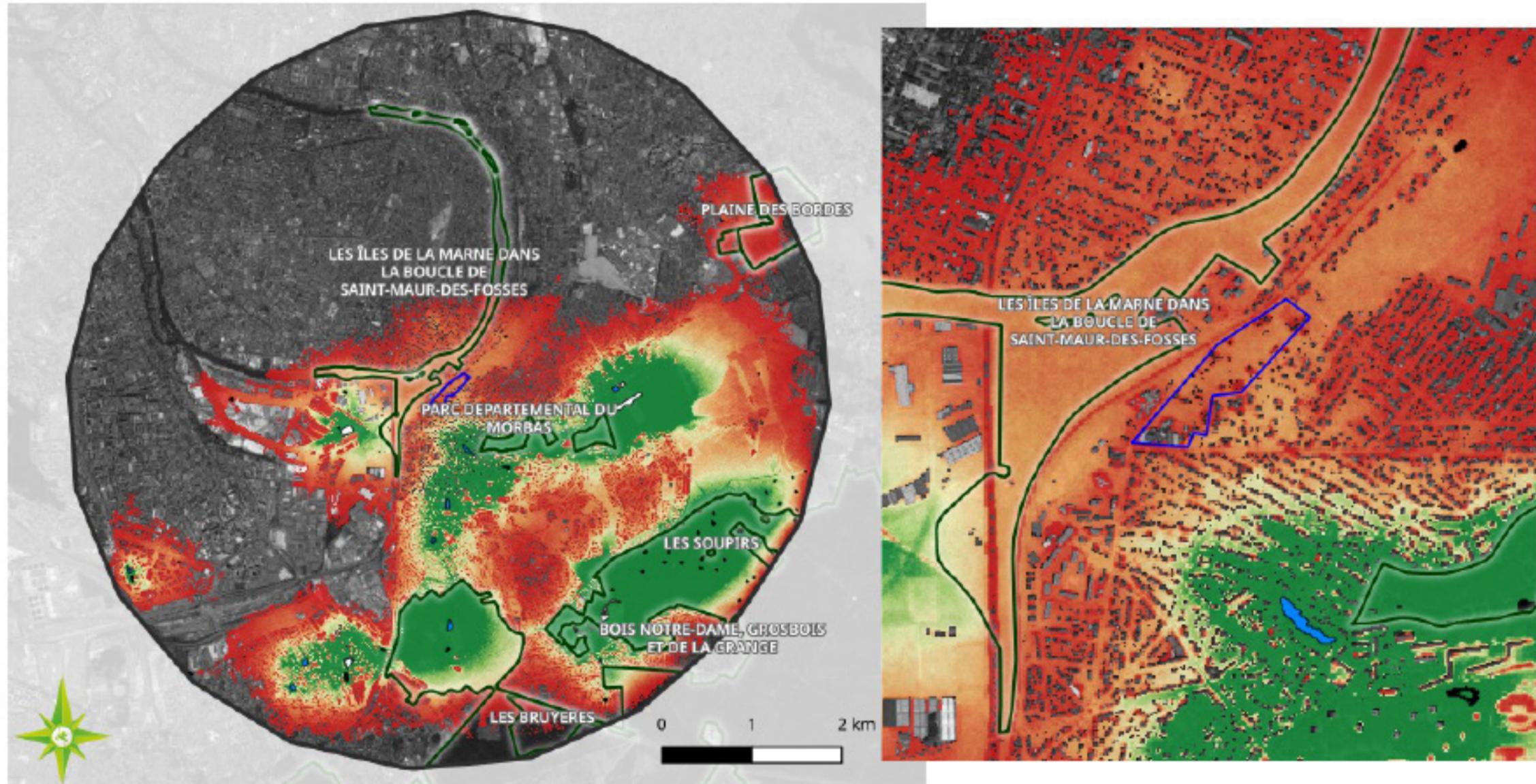
(5) : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile de- France (2018) Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan, éditions

DIREN IDF /

- Z : déterminante de ZNIEFF
- Z* : espèce déterminante de ZNIEFF sous condition



Localisation des reptiles sur la zone d'étude (source Ecolo GIE, 2021)



Fonctionnalité actuelle du réseau écologique pour la guildes des amphibiens (source TerrOiko, 2022)

Oiseaux

Espèces recensées

32 espèces d'oiseaux ont été recensées sur le site des Coteaux d'Ormesson. Il s'agit d'un cortège typique des parcs et jardins. Ces espèces sont liées à la présence de grands arbres pour la nidification, et de strates arbustives et herbacées pour l'alimentation.

Malgré sa situation en coteau, le site reste peu attractif pour les espèces de friches et de fourrés thermophiles en raison de ses pentes orientées nord-ouest, et son niveau de fermeture se traduisant par des milieux plutôt frais.

- 23 espèces sont protégées en France au titre de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.
- Aucune espèce n'est déterminante de ZNIEFF en Île-de-France.
- Aucune espèce n'est inscrite à la Directive Oiseaux.
- Parmi les nicheurs certains ou probables, 3 présentent un statut de conservation défavorable (NT/VU/CR/EN) en France, et 4 en Île-de-France. Ces oiseaux représentent des enjeux modérés pour la zone d'étude.

Espèces remarquables et patrimoniales

Le Verdier d'Europe est un nicheur vulnérable en Île-de-France et en France.

Le Chardonneret élégant est un nicheur quasi-menacé en Île-de-France et vulnérable en France.

Ces deux espèces affectionnent les secteurs pourvus de grands arbres ainsi que de buissons denses. Tous deux ont été observés le 1er juin 2021. Des chants ont été entendus en période de nidification et les oiseaux sont restés cantonnés sur le site et observés à nouveau en août. Ils sont considérés comme nicheurs dans les secteurs de vergers, de friches arbustives et certaines parcelles de jardins.

La Fauvette des jardins est un nicheur vulnérable en Île-de-France et quasi-menacé en France. Cette espèce arbustive qui niche dans les fruticées et les ronciers a été observée le 1er juin. Des chants ont été émis en période de nidification.

La Mésange à longue queue est un nicheur quasi-menacé en Île-de-France, observé en avril, juin et août 2022.

Ces deux espèces sont considérées comme nicheuses dans la principale friche arbustive du site.



Localisation des oiseaux recensés sur la zone d'étude (source Ecolo GIE, 2021)

CD REF	Famille	Nom français	Nom scientifique	Rareté Ile-de-France (1)			Listes Rouges (2)		Protection PN (3)	Europe Dir. Ois. (4)	ZNIEFF IdF Déterminant (5)	Écolo GIE	Statut nicheur	Enjeu sur le site
				Nich 2017	Migr 2017	Hiv2017	IdF (2a)	France (2b)						
2895	ACCIPTRIDAE	Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	PC	PC	PC	LC		art.3			2021	Nicheur probable	FAIBLE
4342	AEGITHALIDAE	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	C			NT	LC	art.3			2021	Nicheur probable	MODÉRÉ
3723	ANATIDAE	Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	PC			NA	NAa	cha			2021	Non nicheur	NON ÉVALUÉ
3551	FRINGILLIDAE	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	C	C	C	NT	VU	art.3			2021	Nicheur certain	MODÉRÉ
2506	CERTHIIDAE	Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	TC			LC	LC	art.3			2021	Nicheur probable	FAIBLE
2623	FRINGILLIDAE	Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	TC	TC	TC	VU	VU	art.3			2021	Nicheur probable	MODÉRÉ
889047	LARIDAE	Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	PC	TC	TC	LC	NT	art.3			2021	Non nicheur	NON ÉVALUÉ
4583	COLUMBIDAE	Pigeon biset domestique	<i>Columba livia</i>	C	TC	TC	LC					2021	Nicheur possible	FAIBLE
3791	COLUMBIDAE	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	TC	TC	TC	LC	LC				2021	Nicheur certain	FAIBLE
4582	CORVIDAE	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	TC	TC	TC	LC	LC	cha			2021	Nicheur certain	FAIBLE
2881	CUCULIDAE	Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	C	C	-	NT	LC	art.3			2021	Nicheur possible	FAIBLE
3422	PARIDAE	Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			2021	Nicheur certain	FAIBLE
3424	PICIDAE	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	C			LC	LC	art.3			2021	Nicheur probable	FAIBLE
4503	TURDIDAE	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			2021	Nicheur certain	FAIBLE
4501	PARIDAE	Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	C			LC	LC	art.3			2021	Nicheur possible	FAIBLE
2996	TURDIDAE	Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	C	C	-	LC	LC	art.3			2021	Nicheur probable	FAIBLE
3465	PARIDAE	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			2021	Nicheur certain	FAIBLE
534742	SYLVIIDAE	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	TC			LC	LC	art.3			2021	Nicheur certain	FAIBLE
459478	CORVIDAE	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	TC			LC	LC				2021	Nicheur certain	FAIBLE
3611	PICIDAE	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	C			LC	LC	art.3			2021	Nicheur possible	FAIBLE
3608	PARIDAE	Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	C			LC	LC	art.3			2021	Nicheur probable	FAIBLE
4686	PRUNELLIDAE	Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	TC	TC	TC	NT	LC	art.3			2021	Nicheur certain	FAIBLE
4659	PSITTACIDAE	Perruche à collier	<i>Psittacula krameri</i>	PC			NA					2021	Nicheur possible	NON ÉVALUÉ
4657	SYLVIIDAE	Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	PC	PC	PC	LC	LC	art.3			2021	Nicheur probable	FAIBLE
4001	SYLVIIDAE	Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	C	C	C	LC	NT	art.3			2021	Nicheur probable	FAIBLE
2669	COLUMBIDAE	Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	TC			LC	LC				2021	Nicheur certain	FAIBLE
4564	STRIGIDAE	Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	PC			LC	LC	art.3			2021	Nicheur possible	FAIBLE
4466	STURNIDAE	Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	TC	TC	TC	LC	LC				2021	Nicheur certain	FAIBLE
4215	SYLVIIDAE	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	TC	TC	R	LC	LC	art.3			2021	Nicheur certain	FAIBLE
3696	SYLVIIDAE	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	TC	TC	-	VU	NT	art.3			2021	Nicheur probable	MODÉRÉ
4013	TROGLODYTIDAE	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	TC	TC	TC	LC	LC	art.3			2021	Nicheur certain	FAIBLE
3941	TURDIDAE	Merle noir	<i>Turdus merula</i>	TC	TC	TC	LC	LC				2021	Nicheur certain	FAIBLE

Espèces d'oiseaux recensées sur la zone d'étude (source Ecolo GIE, 2021)

LEGENDES :

(1) CORIF (2017) Atlas des oiseaux d'Ile-de-France (2009-2014).

Statut biologique	Degré de rareté :	
	<u>Nicheur :</u>	<u>Migrateur et hivernant</u>
N : espèce nicheuse	O : occasionnel	O : occasionnel
M : espèce migratrice	TR : très rare, de 1 à 20 couples	TR : très rare, de 1 à 50 individus
H : espèce hivernante	R : rare, de 21 à 200 couples	R : rare, de 51 à 500 ind.
S : sédentaire	PC : peu commun, de 201 à 2000 couples	PC : peu commun, de 501 à 5 000 ind.
	C : de 2001 à 20 000 couples	C : commun, de 5 001 à 50 000 ind.
	TC : de 20 001 couples à 100 000 couples	TC : très commun, de 50 001 à 250 000 ind.

(2a) Liste Rouge des espèces menacées en France : Oiseaux nicheurs de France Métropolitaine. UICN-MNHN – SEOF – ONCFS 2016

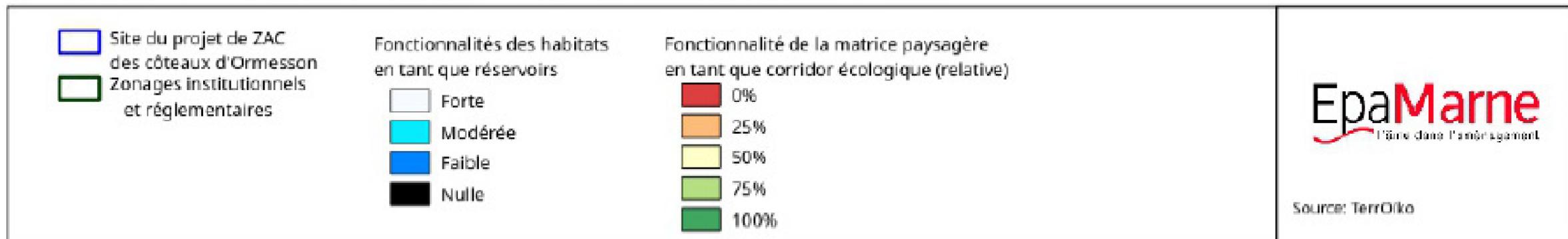
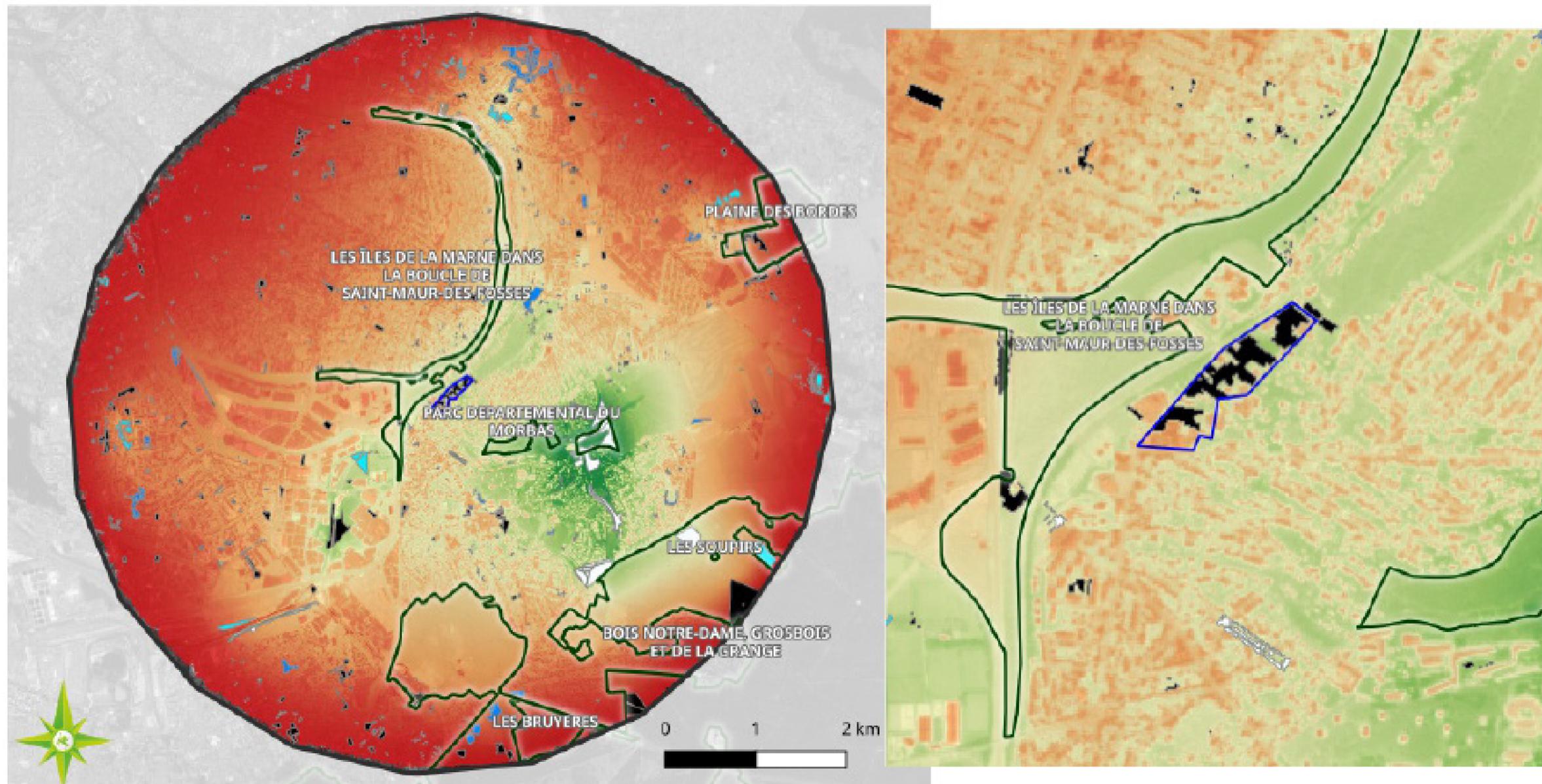
(2b) Réactualisation de la Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France 2016 :

Espèces menacées de disparition de France	Autres catégories :
CR : En danger critique d'extinction	NT : Quasi menacée
EN : En danger	LC : Préoccupation mineure
VU : Vulnérable	DD : Insuffisamment documenté
RE : Espèce éteinte en métropole	NA : Non applicable

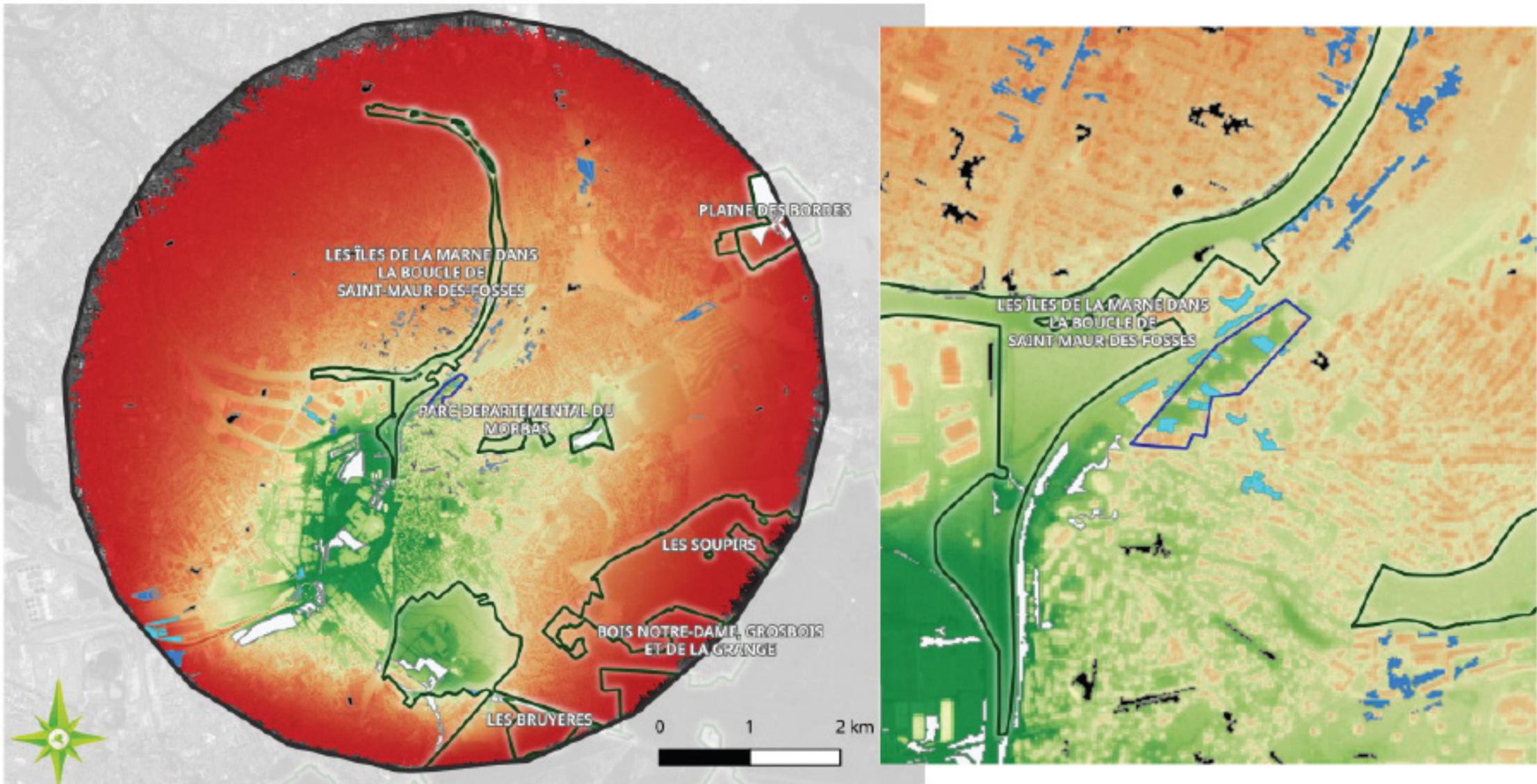
(3) Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. JORF du 5 décembre 2009

(4) Espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseau » : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

(5) Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France (2002) Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan, éditions DIREN IDF



Fonctionnalité actuelle du réseau écologique pour la guildes des oiseaux de mosaïque ouverte et arborée claire (source TerrOiko, 2022)



<ul style="list-style-type: none"> Site du projet de ZAC des côteaux d'Ormesson Zonages institutionnels et réglementaires 	<p>Fonctionnalités des habitats en tant que réservoirs</p> <ul style="list-style-type: none"> Forte Modérée Faible Nulle 	<p>Fonctionnalité de la matrice paysagère en tant que corridor écologique (relative)</p> <ul style="list-style-type: none"> 0% 25% 50% 75% 100% 	<p>EpaMarne l'eau dans l'aménagement</p>
			<p>Source: TerrOiko</p>

Fonctionnalité actuelle du réseau écologique pour la guildes des oiseaux des milieux semi-ouverts (source TerrOiko, 2022)

Mammifères

Trois espèces sont recensées sur la zone d'étude restreinte. Le site abrite deux espèces patrimoniales : l'Ecureuil roux et le Hérisson d'Europe, ils représentent des enjeux modérés.

- L'Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*) a été observé en juin 2021 dans le nord de la zone d'étude. Il est également mentionné en octobre 2019 au niveau du passage de l'Alma (MNHN : enquête écureuil). Il fréquente les milieux boisés et les taillis. Le domaine vital de l'Ecureuil roux est approximativement de 3 hectares. Il est susceptible de fréquenter l'ensemble de la zone d'étude, en continuité avec les frênaies au nord vers le Domaine des Rets.

- Le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) est protégé en France ainsi que son habitat. L'espèce est régulièrement observée sur site par les habitants. En 2021 des observations nous ont été rapportées par des habitants du site. L'espèce ne peut être localisée précisément, le Hérisson est susceptible de fréquenter l'ensemble de la zone d'étude :

- Zones ouvertes de jardins et potagers en période active de nourrissage.
- Zones denses, fourrés et décombres en hivernage.

Aucune espèce n'est déterminante de ZNIEFF en Île-de-France, et aucune espèce n'est inscrite à la Directive Habitats. Aucune espèce ne présente un statut de conservation défavorable (NT / VU / CR / EN) en France.

Nom	Nom commun	PN - art. 2 (1)	LR Fr (2)	LRR(5)	D.H. (3)	ZNIEFF IDF (4)	MNHN (5)	Audit	Écologie	Enjeu sur le site
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	X	LC					2021		MODÉRÉ
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	X	LC			-	2019		2021	MODÉRÉ
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	-	LC			-			2021	FAIBLE

Espèces de mammifères terrestres sur la zone d'étude (source Ecolo GIE, 2021)

LEGENDE :

(1): Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection -NOR:DEVN0752752A -JORF n°108 du 10 mai 2007

(2): UICN France, MNHN, SFPEM & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France Catégories UICN : CR : EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION / EN : EN DANGER / VU : VULNERABLE

Autres catégories : RE : Espèce éteinte en métropole / NT : QUASI MENACEE (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises) / DD : Insuffisamment documenté

(3) Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune et de la flore sauvages. L'annexe IV fixe la liste des espèces protégées au niveau européen

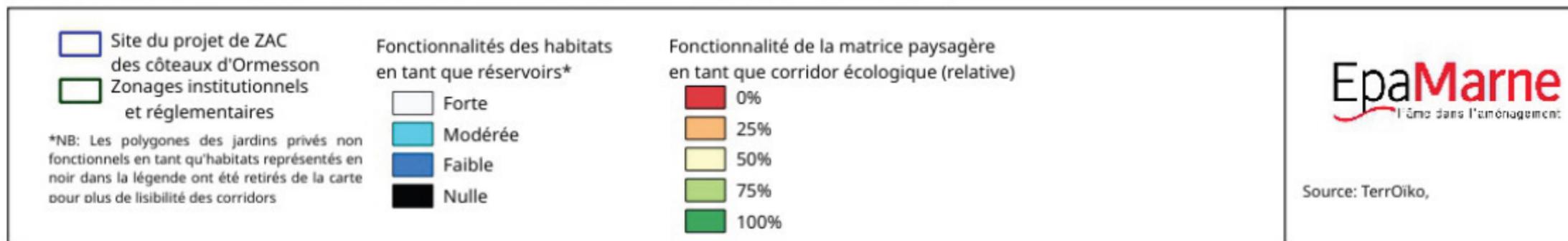
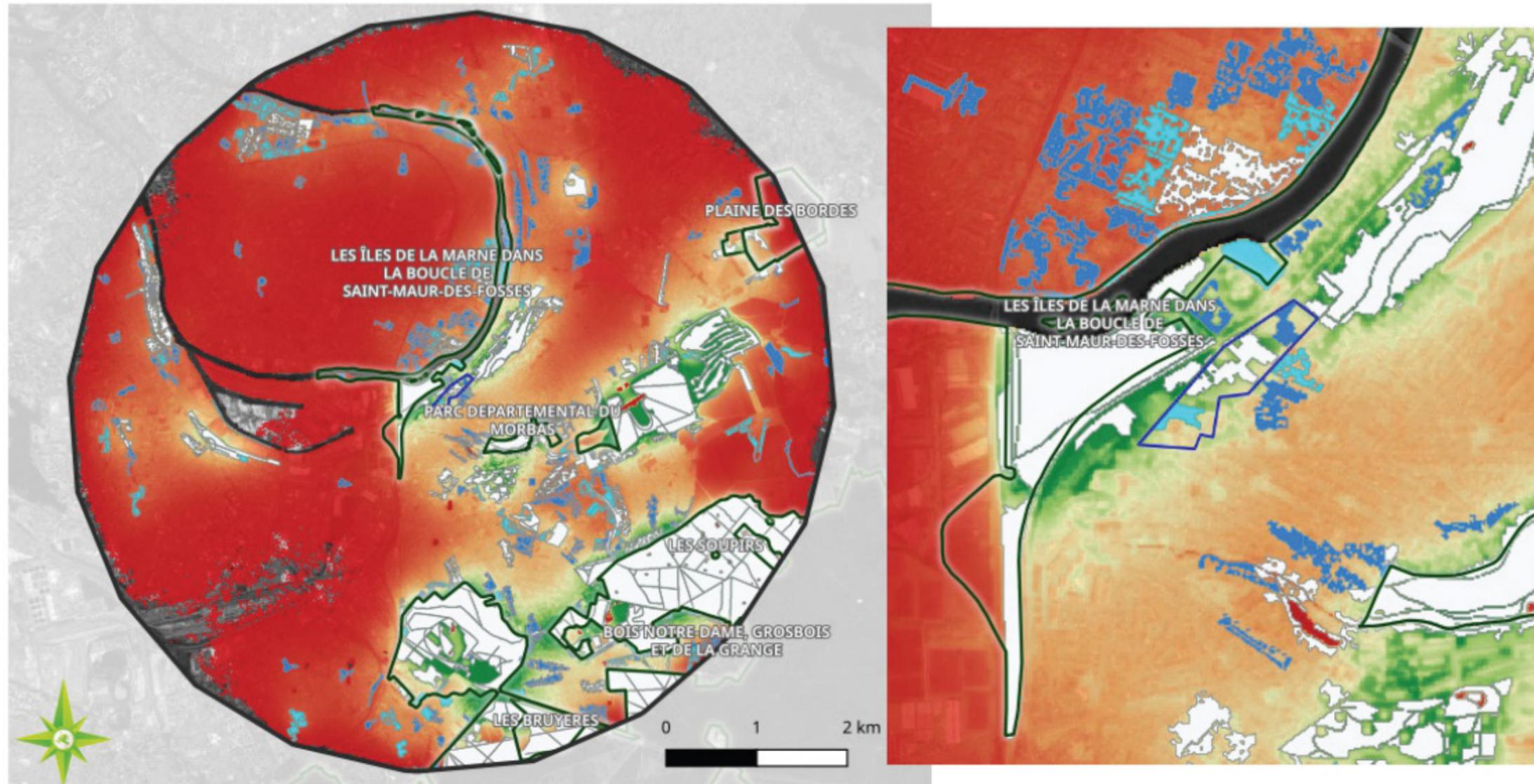
(4) : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile de- France (2018) Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan, éditions DIREN IDF /

- Z : déterminante de ZNIEFF
- Z* : espèce déterminante de ZNIEFF sous condition

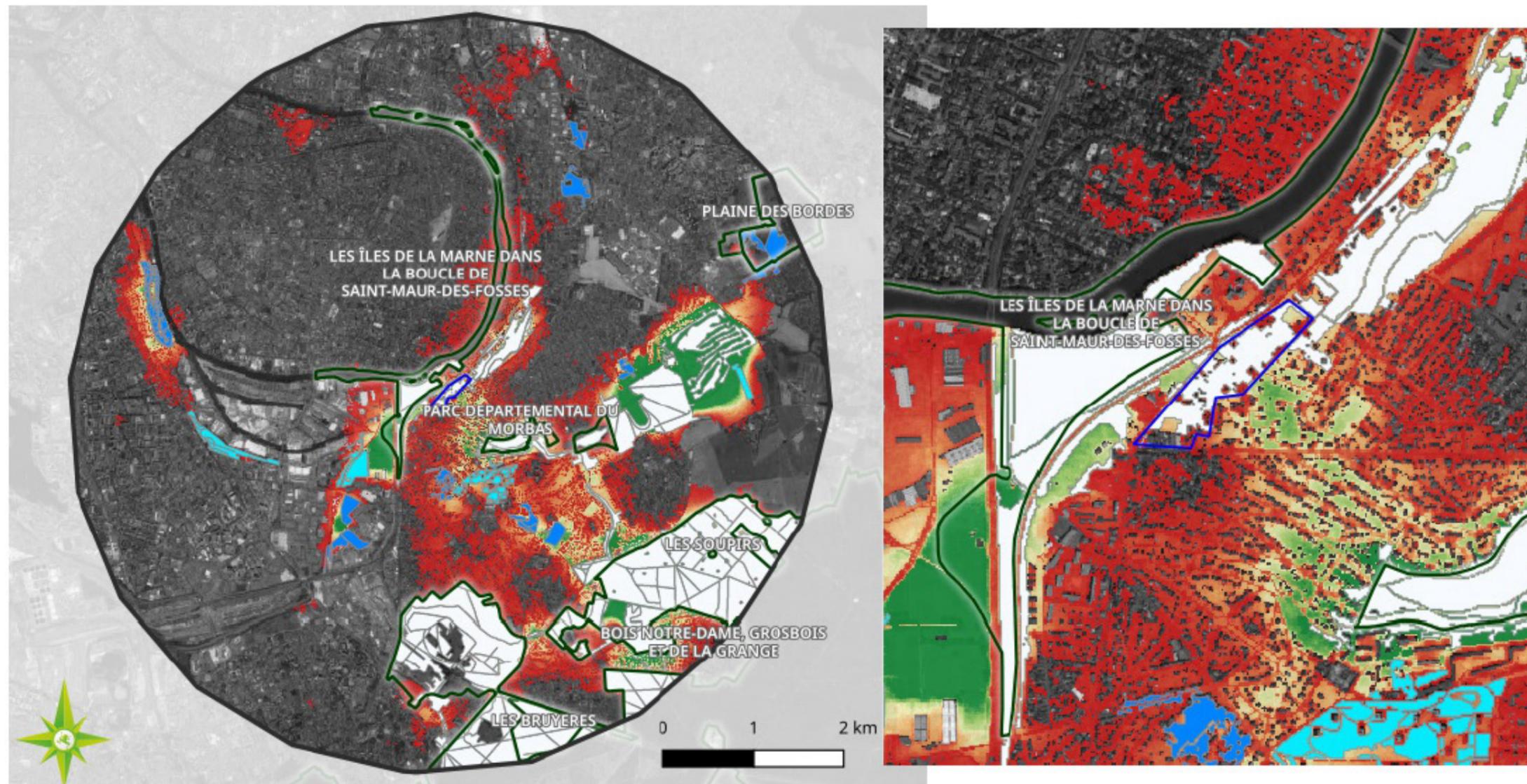
(5) : Données issues de l'enquête écureuil du MNHN



Localisation des mammifères terrestres, et pièges photo, sur la zone d'étude (source Ecolo GIE, 2021)



Fonctionnalité actuelle du réseau écologique pour la guildes des petits mammifères forestiers (source TerrOiko, 2022)



*NB: Les polygones des jardins privés non fonctionnels en tant qu'habitats représentés en noir dans la légende ont été retirés de la carte pour plus de lisibilité des corridors



Source: TerrOiko,

Fonctionnalité actuelle du réseau écologique pour la guilda des petits mammifères des milieux semi-ouverts à boisés (source TerrOiko, 2022)

Chiroptères

Recherche de gîtes

Une recherche de gîtes d'hivernage et d'estivage a été menée sur le site. Aucun bâtiment de présente d'intérêt pour le gîte des chiroptères. Certains arbres sur le site présentent un intérêt pour le gîte estival.

Espèces recensées

9 espèces de chiroptères de manière certaine ont été recensées sur la zone d'étude.

- Toutes les espèces sont protégées en France au titre de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, et toutes sont au minimum inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats.
- Toutes les espèces sont déterminantes de ZNIEFF en Île-de-France.
- 5 espèces présentent un statut de conservation défavorable (NT/VU/CR/EN) en France et 6 en Île-de-France.
- 5 sont considérées comme « peu communes » à l'échelle départementale, et une « rare ».

Parcelle	Intérêt hivernage	Intérêt Estivage	Commentaire
AD0048	-		Bâtiment non visité, observé depuis la route. Cabanon occupé, peu voire pas favorable à la présence de chiroptère
AD0049	-		Cabanon abandonné qui menace de s'écrouler. Maison en fond de parcelle très délabrée : absence de plancher et de toit. Non favorable aux chiroptères
AD0035	-		Bâtiment muré, impossible de pénétrer. Il manque une partie de la toiture, et une fenêtre. L'étage est trop soumis aux variations climatiques. Peu voire pas favorable en l'état pour les chiroptères.
AD0035	-		Présence d'un atelier en fond de parcelle, soumise aux variations climatiques. Pas de trace relevée. Peu favorable aux chauves-souris.
AD0018	-		Bâtiment muré, impossible de pénétrer. Il manque une partie de la toiture. Les combles sont trop soumis aux variations climatiques. Peu voire pas favorable en l'état pour les chiroptères.
AD0075	-		Sur la parcelle se trouve un hangar ouvert, non favorable aux chauves-souris, ainsi qu'une maison abandonnée. Aucune trace n'a été relevée. Le bâtiment est peu favorable aux chiroptères.
AD0017		+	Arbre-gîte potentiel favorable au gîte de chiroptère, parcelle encombrée par les ligneux qui camouflent les entrées de cavités
AD0043		-	Arbre-gîte potentiel peu favorable au gîte de chiroptère en raison de l'environnement proche délabré
AD0053		+	Arbre-gîte potentiel favorable au gîte occasionnel de chiroptère. L'arbre en lui-même est situé en bord de route, éclairée, sans feuillage pour camoufler l'entrée des cavités. Néanmoins l'environnement
AD0056		+	Arbre-gîte potentiel favorable au gîte. Néanmoins les dérangements récents sur la parcelle ont impactés fortement l'environnement proche, et en ont diminué l'attrait.

Nom	nom commun	PN - art. 2 (1)	LR Fr(2)	LRR (3)	D.H. (4)	znieff IDF (5)	RR 94 (6)	Écologie	Activité	Enjeu sur le site
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	X	NT	VU	An. IV	X	PC	2021	Transit	MODÉRÉ
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	X	LC	EN	An. IV	X	AC	2021	Transit	MODÉRÉ
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	X	LC	LC	An. IV	X	PC	2021	Transit	FAIBLE
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	X	LC	LC	An. IV	X	PC	2021	Transit	FAIBLE
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	X	NT	NT	An. IV	X	R	2021	Transit	MODÉRÉ
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	X	VU	NT	An. IV	X	PC	2021	Transit	MODÉRÉ
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	X	LC	LC	An. IV	X	AC	2021	Chasse, Transit	FAIBLE
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	X	NT	NT	An. IV	X	PC	2021	Transit, chasse	MODÉRÉ
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	X	NT	NT	An. IV	X	AC	2021	Chasse	FAIBLE

Espèces de chiroptères recensées sur la zone d'étude (source Ecolo GIE, 2021)

LEGENDE :

(1): Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection -NOR:DEVN0752752A -JORF n°108 du 10 mai 2007

(2): UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France Catégories UICN / (3) : LOÏS G., JULIEN J.-F. & DEWULF L., 2017. Liste rouge régionale des chauves-souris d'Ile-de-France. Pantin : Natureparif. 152 p
CR : EN DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION

EN : EN DANGER

VU : VULNERABLE

Autres catégories :

RE : Espèce éteinte en métropole

NT : QUASI MENACEE (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

DD : Insuffisamment documenté

(4) Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune et de la flore sauvages. L'annexe IV fixe la liste des espèces protégées au niveau européen

(5) : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN IDF) et Direction Régionale de l'Environnement d'Ile de- France (2018) Guide méthodologique pour la création de Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en Ile-de-France. Cachan, éditions DIREN IDF /

- Z : déterminante de ZNIEFF

- Z* : espèce déterminante de ZNIEFF sous condition

(6) : Plan National d'Actions Chiroptères – source : Arthur L., Lemaire M., 2015.

TR : Espèce Très rare

R : Espèce Rare ou Assez rare

PC : Espèce Peu commune ou localement commune

C : Espèce Assez commune à Très commune



Localisation des chiroptères, points d'écoute, gîtes-bâti potentiel et arbres-gîtes potentiels recensés sur la zone d'étude (source Ecolo GIE, 2021)

Enjeux

Les enjeux sur le site sont évalués à dire d'expert par le couplage des enjeux représentés par l'espèce (statuts de protection, déterminantes ZNIEFF, état de conservation, liste rouge régionale), de la répartition sur le territoire ainsi que de l'activité observée sur le site.

Cinq espèces représentent des enjeux patrimoniaux remarquables sur le site :

- Enjeux modéré sur la zone d'étude : Sérotine commune, Murin de Daubenton, Noctule commune, Noctule de Leisler, Pipistrelle de Nathusius.

La Noctule commune (*Nyctalus noctula*) - espèce déterminante ZNIEFF en Ile-de-France et protégée en France, est classée en annexe IV de la DHFF. Elle est «Quasi-menacée» d'extinction en Ile-de-France et «VULNERABLE» à l'échelle nationale. Préférant les espaces forestiers, elle niche dans des cavités arboricoles, notamment celles creusées par les Pics, à une dizaine de mètres de hauteur. En milieu urbain, elle peut également coloniser des platanes. L'espèce a montré une forte activité de transit dès juin sur la zone d'étude, favorisée par la présence d'une voie ferrée, mais cette activité a diminué en septembre. Des arbres favorables à son gîte ont été observés dans certaines parcelles privées, offrant des opportunités de préservation.

Le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) - espèce déterminante ZNIEFF en Ile-de-France, est protégé en France et classé en annexe IV de la Directive européenne Habitat Faune Flore (DHFF). À l'échelle régionale, il est considéré comme «EN DANGER D'EXTINCTION». Cette espèce est étroitement liée aux milieux aquatiques et forestiers, chassant au-dessus des eaux calmes des étangs, lacs et rivières bordées de végétation, ainsi que dans les milieux boisés riverains. Elle a une tendance à rester près de son gîte, déplaçant généralement sur quelques centaines de mètres. Lors des études de 2021, le Murin de Daubenton a été détecté principalement dans les secteurs nord-est de la zone d'étude, montrant une activité de transit entre la Marne et le Morbras. Le site joue un rôle crucial pour la continuité de l'espèce, qui se déplace vers ses sites de chasse. En été, cette chauve-souris fréquente les cavités arboricoles pour la mise bas, tandis qu'en hiver, elle nécessite des habitats très humides proches de la saturation. Certaines propriétés situées sur le coteau offrent des habitats favorables, surtout pendant la saison estivale.

La Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) - espèce déterminante ZNIEFF en Ile-de-France, protégée en France et classée en annexe IV de la DHFF. Elle est considérée comme «VULNERABLE» à l'échelle régionale et «Quasi-menacée» d'extinction à l'échelle nationale. Cette espèce est présente dans les parcs, jardins et prairies des agglomérations, ainsi qu'au bord des grandes villes. Les colonies se rassemblent généralement dans les combles de bâtiments chauds, proches de ses terrains de chasse forestiers (3 à 6 km). Les quartiers d'hiver sont inconnus, mais les gîtes sylvestres pourraient être importants. Sa présence a été observée en juin et septembre 2021, avec des effectifs faibles. Malgré une activité modérée sur la zone d'étude, l'espèce représente un enjeu. Les bâtiments condamnés peuvent servir de gîtes, bien que les recherches en 2022 n'aient pas donné de résultats probants.

La Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*) - espèce déterminante ZNIEFF en Ile-de-France, est protégée en France et classée en annexe IV de la DHFF. Elle est considérée comme « Quasi-menacée » d'extinction aux échelles régionale et nationale. Cette espèce, typiquement forestière, fréquente les massifs de feuillus et de résineux et présente une écologie similaire à la Noctule commune. Dans les coteaux d'Ormesson, elle a montré une activité significative en juin et juillet sur l'ensemble de la zone d'étude, suivie d'une activité plus faible en septembre. La Noctule de Leisler a été détectée en transit lors des trois sessions d'étude, tout comme la Noctule commune..

La Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) - espèce déterminante ZNIEFF en Ile-de-France et protégée en France, est classée en annexe IV de la DHFF et considérée comme «Quasi-menacée» aux échelles régionale et nationale. Cette chauve-souris fréquente principalement les milieux humides boisés et les massifs forestiers. La reproduction sur la zone d'étude est peu probable, car les sites de reproduction connus sont situés au nord et au nord-est de l'Europe. En juin et juillet, elle a montré une activité de transit modérée avec un peu de chasse en coeur de nuit dans la partie nord-est du site. Cependant, elle n'a pas été détectée en septembre.



Noctule commune – Photo : Adobestock



Murin de Daubenton – Photo : Adobestock



Sérotine commune – Photo : Adobestock



Noctule de Leisler – Photo : Adobestock



Pipistrelle de Nathusius – Photo : Adobestock

- Enjeux faibles sur la zone d'étude : Murin à moustaches, Murin de Natterer, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl.

La Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) - espèce déterminante ZNIEFF en Ile-de-France, est protégée en France et inscrite en annexe IV de la DHFF. Elle est considérée comme «Quasi-menacée» aux échelles régionale et nationale, étant l'espèce la plus abondante dans la zone d'étude élargie et en France. Cette chauve-souris opportuniste fréquente l'ensemble de la zone d'étude, même en présence d'éclairage public, où aucune autre chauve-souris n'a été détectée. Elle a été observée lors des trois sessions nocturnes, avec une activité très intense principalement à l'ouest du site, notamment au niveau de la parcelle n°56, rue de Brétigny, ainsi qu'aux éclairages publics en début de nuit rue des Châtelets. La présence de cris sociaux enregistrés en septembre laisse entrevoir la proximité de sites de reproduction ou d'échanges entre mâles et femelles. Cependant, la recherche de gîtes menée en février 2022 n'a pas révélé la présence d'individus en hiver, indiquant que l'espèce ne gîte pas dans les bâtiments, que ce soit en été ou en hiver.

La Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*) - est une chauve-souris similaire à la Pipistrelle commune. Dans le département de l'Essonne, elle est en limite d'aire de répartition et peu présente au nord de la France. Sur la zone d'étude élargie, elle fréquente les mêmes terrains de chasse que la Pipistrelle commune, mais à une distance de 5 à 10 mètres de la lisière et en capturant également des proies en vol. Bien qu'elle ait été détectée lors des trois sessions nocturnes, son activité est nettement moins intense que celle de la Pipistrelle commune. Elle chasse dans les mêmes secteurs mais en nombre réduit, et a également montré une activité de transit en juin. Ses principaux secteurs de chasse sont susceptibles de se trouver à proximité du site des Coteaux d'Ormesson.

Le Murin de Natterer (*Myotis nattereri*) et le Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*) sont des espèces déterminantes ZNIEFF en Ile-de-France, protégées en France et inscrites en annexe IV de la Directive européenne Habitat Faune Flore (DHFF). Les deux espèces s'adaptent bien au contexte urbain. Le Murin de Natterer se nourrit principalement en glanant, différenciant les proies du feuillage grâce à un sonar très développé. Le Murin à moustaches chasse sur divers terrains et est très flexible. En septembre, les deux espèces ont été détectées en transit au niveau de la parcelle n°56, rue de Brétigny, en très faibles effectifs, un ou deux individus. Leurs secteurs de chasse se situent à proximité des Coteaux d'Ormesson.



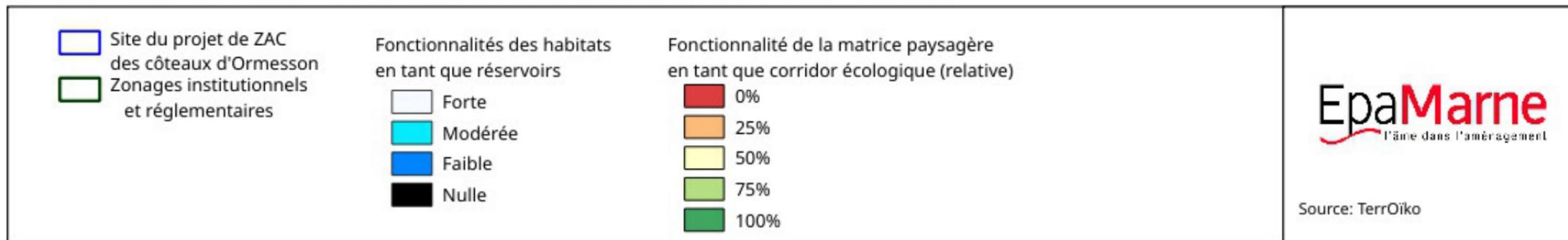
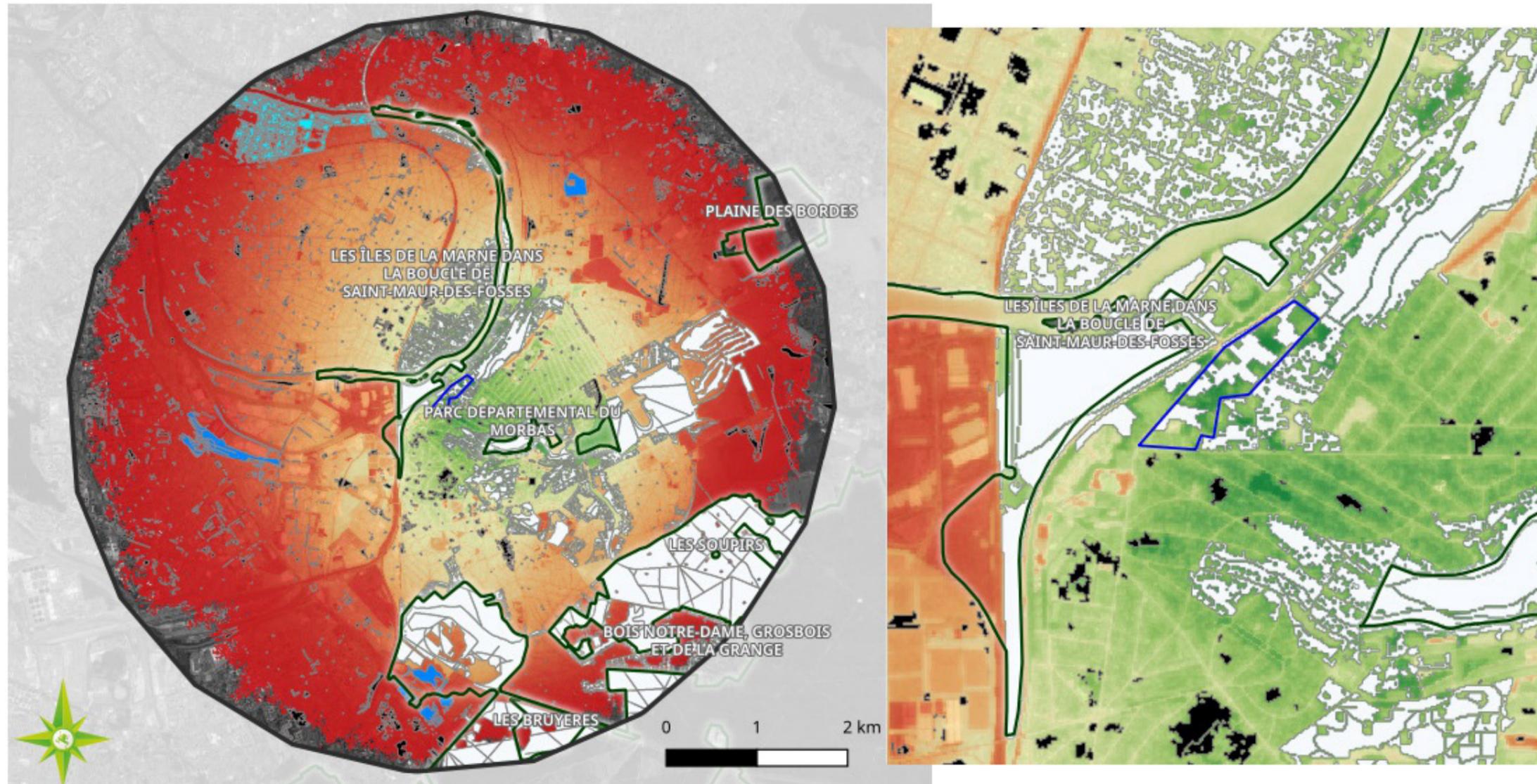
Pipistrelle de Kuhl – Photo : Adobestock



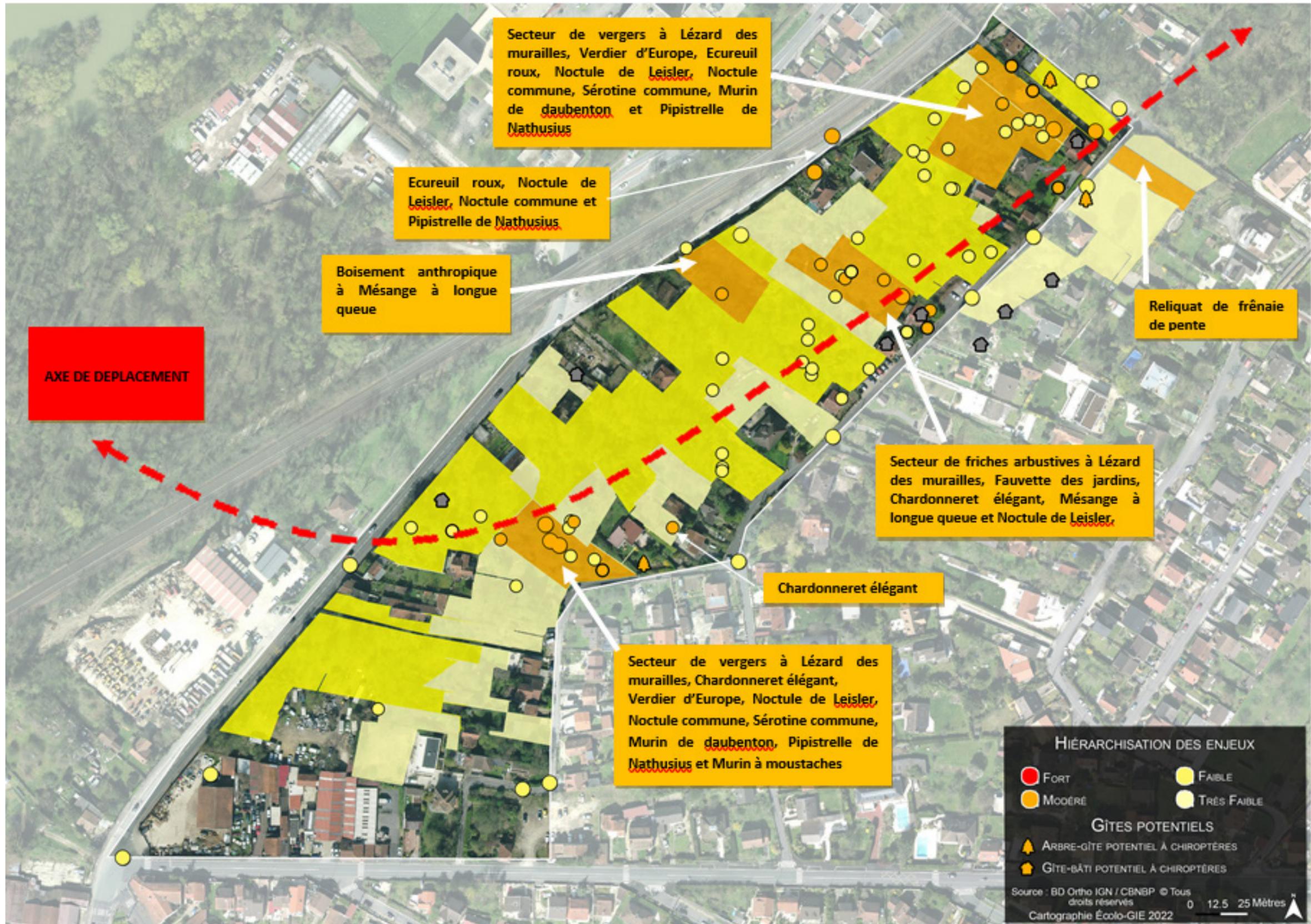
Pipistrelle commune – Photo : Adobestock



Murin de Natterer – Photo : Adobestock



Fonctionnalité actuelle du réseau écologique pour la guilda des Chiroptères forestiers (source TerrOiko, 2022)



Synthèse cartographique des enjeux écologiques recensés sur la zone d'étude (source Ecolo GIE, 2022)

Enjeu de continuité FORT

Cet ensemble de 6 hectares d'anciens jardins en déprise prend place sur un axe identifié comme une liaison reconnue pour son intérêt écologique en milieu urbain au sein du Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Ile-de-France. Le site est un maillon essentiel de la continuité depuis la Marne au sud-ouest, jusqu'aux frênaies attenantes au Site classé du Domaine des Rets au nord-est. L'intérêt de cette liaison écologique est confirmé par la présence de 9 espèces de chiroptères protégées dont la majorité, captée en transit, exploite le site comme axe de déplacement.

Enjeux stationnels MODERES

L'habitat à plus forte naturalité n'est représenté que par deux parcelles de frênaie dans la prolongation des coteaux boisés au nord du site.

Les Vergers, Fourrés arbustifs et jardins semi-ouverts des parcelles n°18, 22, 32, 37, 56, 160 et 308 abritent des cortèges d'espèces patrimoniales en régression en petite couronne : Lézard des murailles, Verdier d'Europe, Chardonneret élégant, Fauvette des jardins, Mésange à longue queue, Ecureuil roux et Hérisson d'Europe.

Les chandelles (arbres N° 18, 115 et 215) représentent des habitats potentiels pour les cortèges d'insectes saproxylophages ainsi que des gîtes possibles pour les chiroptères. Les maisons abandonnées des parcelles n°32, 56, 281, 314 et 321, n'ont pu être investies lors de la recherche de gîte en février 2022. Ces bâtiments représentent également des sites de gîte potentiel à chiroptères.

Enjeux stationnels FAIBLES à Très faibles

La majorité des habitats relevés correspondent à des milieux suburbains assez transformés constitués de boisements anthropiques correspondant à une artificialisation de la frênaie ou des plantations en déprise ainsi que des jardins individuels.

Les espaces semi-naturels en situation de coteau offrent souvent des cortèges importants d'espèces patrimoniales en Ile-de-France. Sur le site des coteaux d'Ormesson, cet attrait est limité par l'orientation nord-ouest des pentes, la végétation dense et les sols assez frais qui rendent les milieux peu attractifs pour les espèces les plus thermophiles.

Les maisons abandonnées des parcelles n°18, 35 et 49, ont pu être prospectées en février 2022. Elles ne présentent pas d'intérêt pour les chauves-souris en termes de gîte. De même que le bâtiment présent sur la parcelle 48, même s'il a été impossible de pénétrer sur la parcelle, depuis la route il a été possible d'évaluer la potentialité d'accueil du bâti pour les chauves-souris. Ce bâtiment ne présente aucun intérêt.

	Enjeu Fort	Enjeu Modéré	Enjeu Faible	Enjeu Très Faible
SRCE IdF	Enjeux de continuité : Liaison reconnue pour son intérêt écologique en milieu urbain			
Habitats		Vergers d'arbres fruitiers - G1.D4 Frênaie Luténiennes calciphiles - G1.A28	Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés - G5.2	Jardins ornementaux - I2.2 Fourrés médio-européens sur sols riches - F3.11
Flore				74 espèces indigènes
Insectes			Habitat d'espèce de: Némusien / Ariane	9 Lépidoptères 5 Odonates 5 Orthoptères
Reptiles et amphibiens		Habitat d'espèce de: Lézard des murailles	Habitat d'espèce d'Orvet fragile	
Oiseaux		Habitat d'espèce de: Mésange à longue queue Chardonneret élégant Verdier d'Europe Fauvette des jardins	Habitat d'espèce de : Épervier d'Europe, Grimpereau des jardins, Pigeon biset, Pigeon ramier, Corneille noire, Coucou gris, Mésange bleue, Pic épeiche, Rougegorge familier, Mésange huppée, Rossignol philomèle, Mésange charbonnière, Pouillot véloce, Pie bavarde, Pic vert, Mésange nonette, ccenteur mouchet, Roitelet triple bandeau, Tourterelle turque, Chouette hulotte, Étourneau sansonnet, Fauvette à tête noire, Troglodyte mignon, Merle noir.	
Mammifères terrestres		Habitat d'espèce de: Hérisson d'Europe et d'Ecureuil roux	Habitat d'espèce de Renard roux	
Chiroptères		Axe de transit de Sérotine commune, Murin de daubenton, Noctule de Leisler, Noctule commune et Pipistrelle de Nathusius Gîte potentiel à chiroptères Abres n°18-115-215	Axe de transit de : Murin à moustaches et Murin de Natterer Axe de transit et terrain de chasse de : Pipistrelle de Kuhl et Pipistrelle commune Bâtiments des parcelles n°18, 48, 49, 35 (pas de trace))	Bâtiments des parcelles n°32, 56, 281, 314 et 321 (parcelles inaccessibles – non prospectées)

Synthèse des enjeux écologiques recensés sur la zone d'étude (source Ecolo GIE, 2022)